



HAL
open science

”Les fouilles du quartier Clérisseau à Nîmes : analyse des décors d’une vaste domus”

Julien Boislève, Philippe Cayn, Graziella Tendron, Michel E. Fuchs

► To cite this version:

Julien Boislève, Philippe Cayn, Graziella Tendron, Michel E. Fuchs. ”Les fouilles du quartier Clérisseau à Nîmes : analyse des décors d’une vaste domus”. *Revue archéologique de Narbonnaise*, 2013, 45/2012, p. 257-291. hal-01782287

HAL Id: hal-01782287

<https://hal.science/hal-01782287>

Submitted on 1 May 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les fouilles du quartier Clérisseau à Nîmes: analyse des décors d'une vaste *domus*

– Julien BOISLÈVE
– Philippe CAYN
avec la collaboration de
– Graziella TENDRON
– Michel E. FUCHS



► Résumé:

À l'occasion des fouilles menées dans le quartier Clérisseau à Nîmes (Gard), une vaste *domus* et son jardin d'agrément, créés dans la première moitié du I^{er} s. ap. J.-C., ont été mis au jour. Le dégagement d'une trentaine d'espaces qui compose un plan atypique pour la cité nîmoise a permis l'identification de pavements décorés (mosaïques, *opus sectile*), installés durant le second état d'occupation du site entre 70 et 80 ap. J.-C. Plusieurs lots de peintures murales ont également été découverts. L'analyse de leurs décors a facilité l'interprétation des composantes architecturales du bâtiment, dont la fonction semble intimement liée à la décoration, et renseigné également sur le volume, la disposition et les itinéraires des pièces concernées.

► Mots-clés:

Domus, décor, enduit peint, Nîmes, *opus tessellatum*, *opus scutulatum*, *opus sectile*.

► Abstract:

A large "*domus*" with its ornamental garden both dating back to the first half of 1st century A.D. have recently been discovered in the course of the archeological excavations carried out in the Clérisseau district of the city of Nîmes in the Gard region. Thirty or so various spaces laid out in a rather atypical fashion have been uncovered thus enabling us to identify some decorated ornamental tiling (mosaics, "*opus sectile*") set during the second occupation of the site between 70 and 80 A.D. Several sets of mural paintings were also discovered there. Analyzing their decorations helped interpret the basic architecture of the building, apparently closely linked to the decoration; it also gave us indications as to the lay out of the various rooms of the whole.

► Keywords:

Domus, decorations, mural paintings, Nîmes, *opus tessellatum*, *opus scutulatum*, *opus sectile*.

Les décors découverts à l'occasion de la fouille du quartier Clérisseau ont donné lieu à une étude croisée entre revêtements de sol, peintures murales et, plus rarement, peintures de plafond. Dans la continuité du colloque international de Toulouse (Balmelle *et al.* 2011) qui proposait une approche plus globale du décor, confrontant tous les différents types d'ornementation (sculpture, mosaïque, stuc, *opus sectile*...) en lien direct avec l'architecture, il nous a semblé opportun de présenter ici les résultats des travaux menés sur les décors de la vaste *domus* mise en évidence à Nîmes, et ce avant même la publication d'ensemble du site. Ces données complètent ainsi, pour la cité antique, celles déjà publiées pour le site du Parking Jean-Jaurès (Boislève *et al.* 2011 a et b ; Boislève à paraître) et ouvrent donc la voie à de premières synthèses.



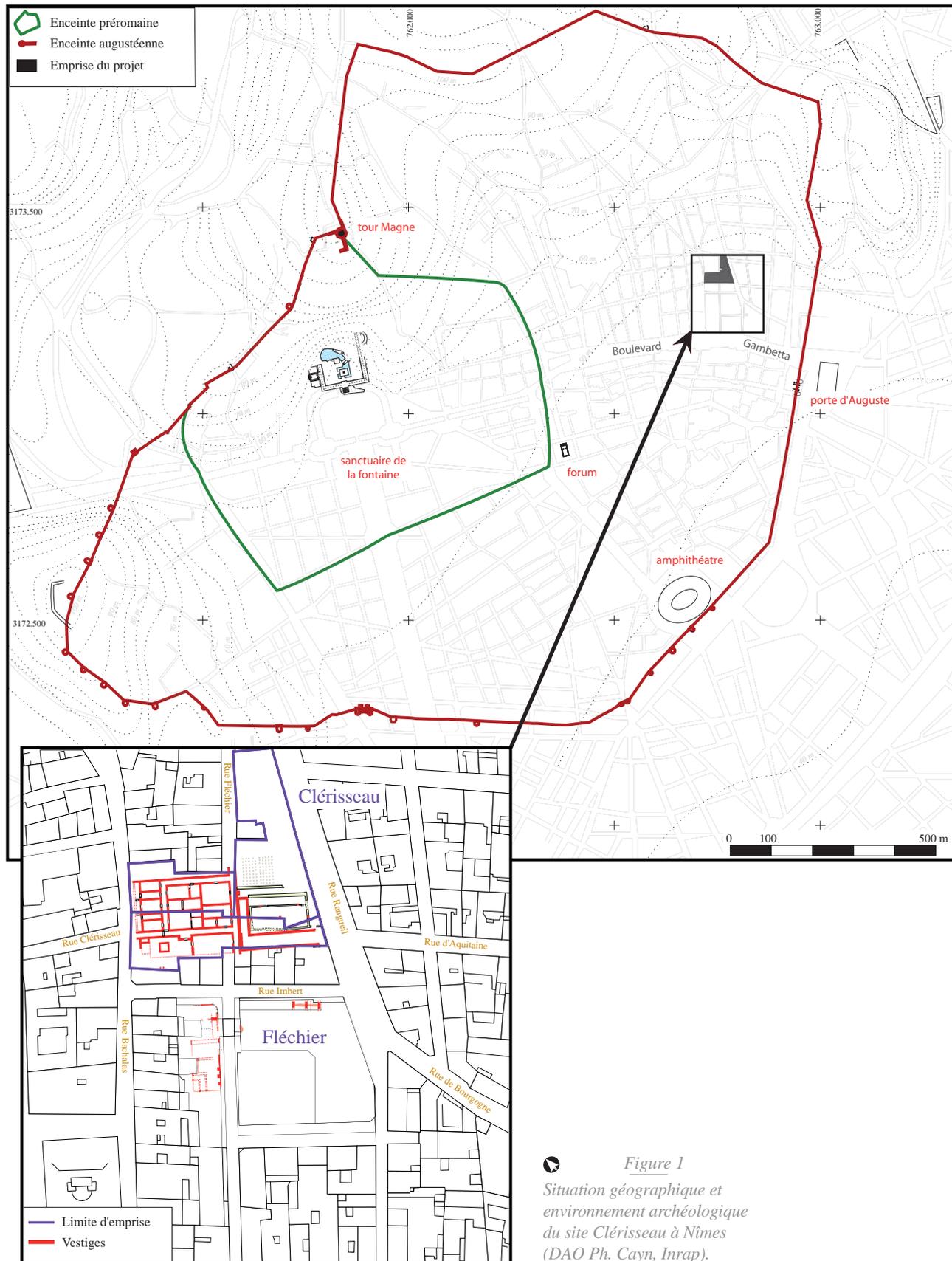


Figure 1
 Situation géographique et
 environnement archéologique
 du site Clérisséau à Nîmes
 (DAO Ph. Cayn, Inrap).

1. LE CONTEXTE ARCHÉOLOGIQUE ET LA CHRONOLOGIE DU SITE

En préalable aux travaux d'aménagement du quartier Clérisseau, deux opérations de fouille, réalisées par l'Inrap en 2008, ont permis de mieux comprendre l'exploitation et la mise en valeur du site dès le II^e s. avant notre ère. Sur 2 600 m², elles ont principalement révélé les vestiges d'une importante *domus*, parmi les plus grandes trouvées à ce jour à Nîmes, et de son jardin d'agrément (fig. 1).

Localisé en bas de versant, au sein d'un vallon, le site est situé dans un secteur urbain encore peu exploré. Son urbanisation récente, sans grande ampleur, n'a fait l'objet jusqu'ici que d'observations archéologiques très partielles. Quelques mètres plus au sud, entre la rue Imbert et le boulevard Gambetta, une surveillance de travaux concernant le programme immobilier Fléchier n'avait que peu documenté ce secteur vide de vestiges (Monteil 1999, 150). Deux plans partiels de maisons ont été individualisés, mais se limitent à des bribes de sols observées en coupes stratigraphiques. Les structures rencontrées témoignent d'habitations relativement cossues munies de sols en dur, de bassins, d'*impluvium* et cour intérieure, couvrant des superficies de 100 et 150 m². Associées au site de Clérisseau, elles offrent désormais la possibilité d'appréhender ce secteur géographique sur plus de 6 000 m², de part et d'autre des rues Imbert et Fléchier.

Peu attractif avant le début de notre ère, ce secteur rural préromain est d'abord exploité pour son terroir viticole à partir du II^e s. av. J.-C. Ces pratiques agricoles disparaissent, au passage de notre ère, au profit d'une urbanisation massive du quartier, marquée par la construction d'un bâtiment de grande dimension et de son jardin d'agrément.

Située à 300 m de la porte d'Auguste et 600 m du *forum*, cette demeure privée participe à la genèse d'un secteur *intra muros* de la ville antique de *Nemausus*, dont la vocation résidentielle est initiée sous le règne d'Auguste par un vaste programme d'urbanisation.

La *domus* s'intègre dans un îlot d'habitation encore mal appréhendé, s'appuyant à l'ouest sur une voie dont le tracé semble épouser celui de l'actuelle rue Bachalas. Reconnue sur 66 m de longueur et sur 37 m de largeur, elle s'étend sur une superficie considérable rarement attestée à Nîmes, proche de 2 400 m², et se poursuit au-delà de l'emprise de fouille, excepté à l'ouest. La partie habitable, au minimum de 1 400 m², jouxte un vaste espace ouvert, sans doute un jardin d'agrément mis au jour sur 1 000 m².

Cette emprise, bien qu'incomplète, est toutefois suffisante pour tenter de caractériser et de hiérarchiser les différents espaces de la maison à partir de leur programme décoratif.

La première construction (état 1), que les arguments stratigraphiques datent des premières décennies du I^{er} s. ap. J.-C., s'insère dans une trame urbaine inattendue, orientée autour de NL-4°O comme le confirment les vestiges de l'îlot Fléchier. Son plan, atypique pour une *domus* nîmoise, dessine deux corps de bâtiment (A1/B1, C1) séparés par une longue galerie [1] (fig. 2). À l'est, la demeure s'ouvre sur un vignoble [22], seule trace pérenne des cultures républicaines, tandis qu'au sud, à l'intérieur d'un périmètre délimité par des allées de sable jaune [23a], le jardin [23b] livre, dans ce premier état, la présence d'au moins six grandes fosses de plantation, destinées à recevoir de probables arbres matures.

Le second état de construction (état 2), daté du dernier quart du I^{er} s. ap. J.-C., respecte les grandes lignes architecturales de la première configuration spatiale (fig. 3). La présente étude abordera quasi exclusivement ce dernier état de construction des lieux, puisque la pose prégnante de ses sols, l'exploitation antique des matériaux de construction *in situ* après l'abandon de la maison dans le courant du III^e s. ap. J.-C. et la forte reprise de l'urbanisation de ce secteur à partir du XVIII^e s. n'ont pas favorisé la conservation des sols de l'état 1, presque totalement disparus, que nous supposons néanmoins formés de terre battue pour leur grande majorité.

La restructuration du premier état est marquée par l'embellissement de l'aile méridionale [C2], la réorganisation du corps central [B2] et la monumentalisation du jardin [31]. La préservation de la quasi-totalité des niveaux de sol permet une lecture aisée du plan et la compréhension de l'organisation des vingt-huit espaces recensés (hormis le jardin). Parmi eux, trois sont équipés d'une surface en terre battue, vingt et un d'un sol en béton calcaire lissé dont sept portent des alignements de cabochons et deux, des débris de schiste noir. Enfin trois pièces sont ornées d'un pavement mosaïqué et une dernière possède un *opus sectile* sur béton à cailloutis calcaire.

Plusieurs décors muraux sont répertoriés à partir de onze gisements distincts du site. La plupart proviennent de trois pièces [15], [16] et [17] à l'intérieur desquelles une couche de démolition des effondrements de murs en place a permis un remontage conséquent des élévations et la restitution des volumes, des ouvertures et de l'éclairage des pièces. Un second secteur [20] a livré plusieurs lots de peintures fragmentaires mêlés dans un remblai, restes probables de



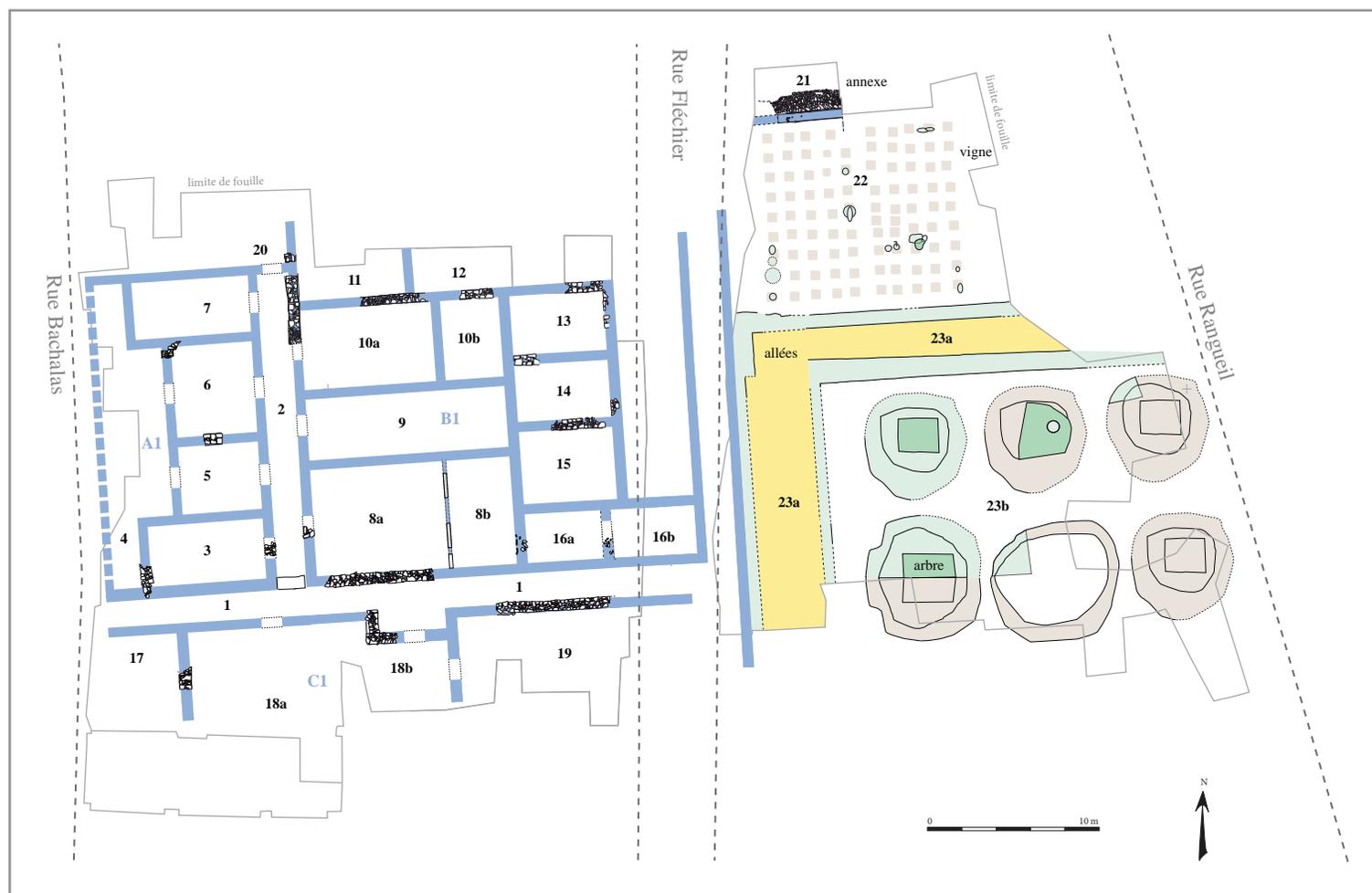


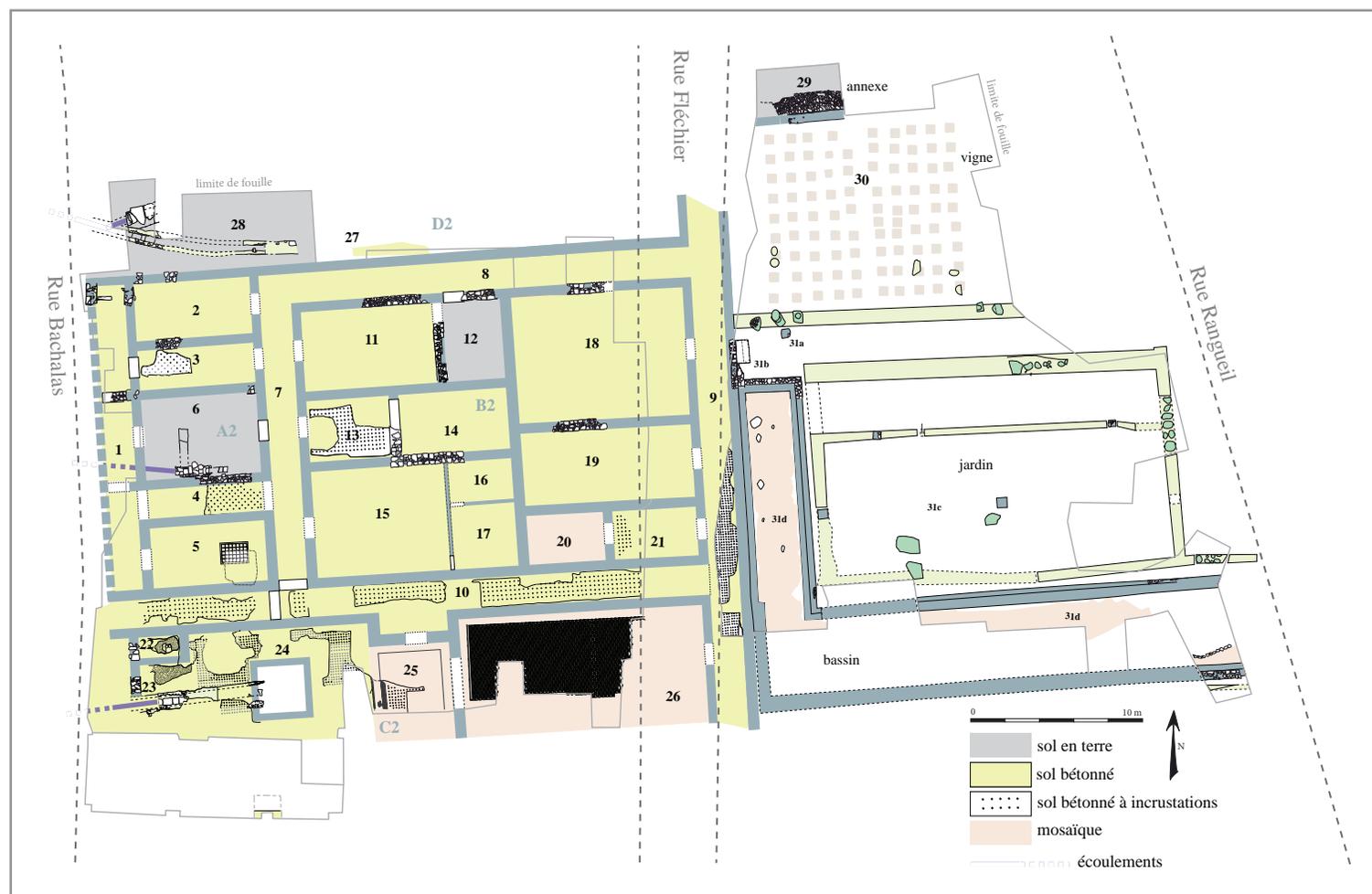
Figure 2  Plan synthétique des vestiges de la domus et de son jardin (état 1, 30-50 ap. J.-C.) (DAO. Ph. Cayn, Inrap).

la récupération des matériaux des parois. Ailleurs quelques fragments, trouvés le plus souvent dans le comblement des tranchées de récupération des murs, ont apporté quelques informations lacunaires sur la nature des décors. Enfin, plusieurs parois [2], [20] et [26] conservaient une partie de l'enduit à la base du mur alors même que les matériaux sur lesquels il avait été appliqué, avaient été récupérés. La hauteur conservée est généralement très faible et seule une pièce [20] a fourni un enduit dont le décor est conservé au-delà de la plinthe.

2. LA DOMUS DANS SON SECOND ÉTAT DE CONSTRUCTION (ÉTAT 2)

Bâtie vers 30/40 ap. J.-C., la demeure est restructurée vers 70/80 ap. J.-C., tout en conservant l'emprise initiale estimée à 2400 m², dont plus de la moitié est réservée au secteur résidentiel situé à l'ouest. Au-delà des transformations spatiales, c'est davantage un vaste programme d'aménagement et d'embellissement qui s'instaure, différent toutefois de part et d'autre du couloir [10]. La propriété s'organise autour de cinq corps de bâtiment ou d'espaces extérieurs. Ouvert sur la rue, un portique [1] permet

l'accès principal supposé à la partie «publique» de la demeure, en ouvrant sur une cour [6] flanquée de part et d'autre de deux pièces [2 à 5]. La sphère privée est représentée par deux séries de sept [11 à 17] et quatre [18 à 21] pièces, ceintes par une galerie périmétrique [7 à 10] surplombant le jardin situé à l'est. Au sud, un troisième ensemble, moins touché par la fouille, montre une série de cinq pièces en enfilade [22 à 26] aux sols plus soignés, parfois mosaïqués, conduisant directement le visiteur de la rue au jardin. À l'opposé, vers le nord, la présence d'un béton lissé [27] et d'une cour équipée de canalisations [28] supposent l'existence d'un autre corps de bâtiment qui prolonge la domus de ce côté. À cette époque, la moitié orientale du site est toujours occupée par un espace ouvert assimilable à un jardin et divisé en trois entités distinctes, mais juxtaposées. La vigne, créée à l'origine du bâtiment, est maintenue dans ses limites. Au sud, un second espace connaît une transformation plus profonde et une division. Une nouvelle partition, évoquée par une allée [31a] séparant le vignoble d'un espace rectangulaire d'agrément enclos par une haie [31c], remplace le précédent paysage. Les grands arbres qui occupaient la partie sud de cet espace disparaissent



au profit d'un bassin [31d], nouvellement créé en forme de L ou de U, qui reprend en partie le dessin des précédentes allées.

3. L'ORGANISATION DES DÉCORS DANS LA *DOMUS*

Plusieurs faisceaux d'indices livrent une vision différente des corps de bâtiment identifiés¹. Ceinturés par un long couloir [7 à 10], ils forment un édifice de plan « ramassé » dans lequel alternent des secteurs à vocation publique et privée.

3.1. La diversité des décors (opus sectile et peinture) de l'aile occidentale

L'aile occidentale, connue sur 17,80 m de longueur et 8,90 m de largeur, accueille le visiteur depuis la rue à l'ouest. Elle est composée d'une probable galerie à portique au sol en béton lissé, puis d'une série de cinq espaces dont la majorité semble plutôt tournée vers l'extérieur. Trois d'entre eux [3, 4, 5 et 6] sont accessibles depuis le portique [1], alors que tous communiquent (sauf peut-être [5]) vers l'intérieur du bâtiment.

De part et d'autre d'une cour [6] équipée d'un petit collecteur qui reçoit les eaux d'un espace central supposé dallé, deux couloirs identiques présentent un sol en béton lissé. Ils sont décorés d'incrustations de cabochons en schiste noir disposés sur la pointe, en quinconce, selon des alignements parallèles à la longueur des pièces et distants les uns des autres de 25 cm. Le décor de la pièce [3], qui n'est pas totalement couvrant, comporte quelques irrégularités (cabochons absents aux emplacements prévus) témoignant d'oublis ou d'erreurs dans l'organisation de la composition.

Aux extrémités, deux pièces [2 et 5] plus larges (3,30 et 3,40 m) ont conservé des restes de peintures murales en place pour la première et un pavement particulier pour la seconde. Les enduits de la pièce [2], posés avant le sol en béton qui remonte légèrement à leur contact, étaient encore en place sur les murs nord et ouest (fig. 4).

Dans la pièce [2], la peinture est conservée sur près de 2 m de longueur sur le mur nord et 45 cm sur le mur ouest, pour une hauteur maximale de 35 cm (fig. 5). La surface de l'enduit présente un état d'usure assez

Figure 3
Plan synthétique des vestiges de la domus et de son jardin (état 2, 70-80 ap. J.-C.) (DAO. Ph. Cayn, Inrap).



avancé rendant difficile la lecture précise des détails de la composition.

Le décor se compose d'une plinthe de 20 cm de hauteur, de couleur crème, couronnée par un filet blanc de 0,5 cm de largeur. Au-dessus, la zone inférieure est divisée en compartiments à fond violet à bordaux alternant avec des inter-compartiments à fond rouge ocre. La longueur des premiers peut être restituée entre 140 et 150 cm, tandis que les seconds mesurent 30 cm de largeur. Un motif vert, très abîmé, apparaît au centre d'un des compartiments.

Sur la paroi ouest, le décor est similaire mais la plinthe paraît plus jaune et le filet de couronnement est une bande large de 1,5 cm. Au-dessus, on observe un champ noir sur une sous-couche ocre jaune avec l'amorce d'un motif vert indéterminé.

Le découpage de la zone inférieure correspond très certainement à celui de la zone médiane où les compartiments doivent être surmontés de panneaux rouges comme en témoignent quelques fragments provenant des couches de démolition. La couleur des inter-panneaux est inconnue. Le décor présenterait alors le chiasme habituel tant apprécié et développé

en Gaule. Le motif vert très partiellement visible au centre des compartiments pourrait bien correspondre à une touffe végétale, un des motifs les plus fréquemment usités pour la décoration des zones inférieures dans les productions provinciales, mais qui est également très en vogue à Pompéi dans les compositions des III^e et IV^e styles. En Gaule elle est plutôt associée au III^e style de deuxième génération et apparaît, pour les exemples les plus anciens, vers 20 ou 30 ap. J.-C. (Martin Pruvot 2006, 164).

Au sud, un revêtement en *opus sectile* recouvrait en partie le sol de la salle [5]², lors du second état de construction (fig. 6). Inséré dans un sol bétonné, le panneau en *opus sectile* dessine un rectangle de 1,60 m x 1,22 m, soit une surface de 1,95 m². Il se développe d'est en ouest et occupe le champ central de la moitié orientale de la pièce d'habitation³. Le dallage repose sur un lit de mortier rose de 4 cm d'épaisseur. Des fragments de marbre – probablement des déchets de taille – s'intercalent entre ce mortier et le dallage, afin d'en régler l'assise.

Le pavement appartient à la catégorie des *opus sectile* à petit module, « composition de sol obtenue par répétition d'un élément simple ou d'une unité modu-

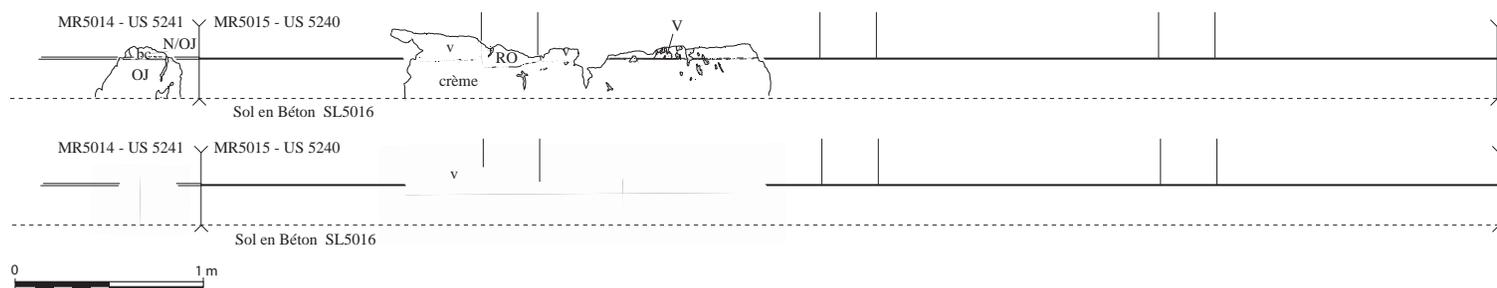
Figure 4

Les enduits peints de la pièce 2 encore en place sur les murs épierrés (cliché J. Boislève, Inrap).



Figure 5

Vue et relevé des enduits de la pièce 2 (clichés, relevés et DAO J. Boislève, Inrap).



laire dont la dimension n'excède pas 30 cm» (Guidobaldi 1985 ; Dugué 2006, 112). Dans le cas présent, le module utilisé est un carreau simple⁴, mesurant 21 cm de côté. Il est agencé afin de reproduire une composition en damier ceinte par un bandeau d'encadrement dont la largeur varie de 5,5 cm à 9 cm. Le damier est composé de carreaux jointifs disposés sur sept rangs d'est en ouest et cinq du nord au sud. Seuls quatorze carreaux sont entièrement conservés et deux sont fragmentaires.

Les matériaux utilisés sont exclusivement des roches polychromes⁵ (fig. 7). Ainsi, le bandeau d'encadrement serait taillé dans le marbre cipolin de Carystos (île d'Eubée), tandis que les carreaux du damier font appel à au moins quatre variétés de roches. Les deux premières sont le marbre jaune de *Simitthus*, en Numidie, et la brèche dite «africano» de Téos, en Asie mineure. Deux autres matériaux sont d'identification plus incertaine : le marbre bréchi que de l'île de Scyros, et le «bardiglio» de *Luna* (Carrare, Italie). Toutes ces roches sont introduites à Rome à la fin de l'époque républicaine, pour la plupart dans le courant du I^{er} s. av. J.-C.

Les compositions utilisant l'unité modulaire de l'*opus sectile* nîmois (type Q) appartiennent souvent aux pavements les plus anciens, remontant au I^{er} s. av. J.-C. ou au I^{er} s. ap. J.-C. (Dugué 2006, 118). L'exemplaire nîmois, daté de 70-80 ap. J.-C., en est une nouvelle illustration. Il rejoint ainsi le pavement de Narbonne (Aude) - maison des Satyres, de module intermédiaire, utilisant un carreau de type Q et daté du I^{er} s. ap. J.-C. (Dugué 2006, 209). L'exemple lyonnais du site de la « montée Saint-Barthélemy » utilise également un carreau de type Q de module équivalent à celui du site de Clérisseau, mesurant 21,5 cm. Il est composé d'un panneau central en *opus sectile* entouré d'une bordure en *opus tessellatum*, le tout compris dans un champ constitué de dalles de pierres. Ce pavement est daté de la fin du I^{er} s. ap. J.-C. au début du II^e s. ap. J.-C. Toutefois, selon C. Dugué, l'emploi de motifs simples et de petits modules plaide en faveur d'une datation haute (Dugué 2006, 319).

L'association de plusieurs techniques au sein d'un même revêtement de sol est également courante dans les provinces de Gaule romaine. En 2006, C. Dugué recense une trentaine de pavements associant plusieurs techniques et comprenant un panneau central en *sectile* (Dugué 2006, 127). Plusieurs compositions se rapprochent de l'exemple nîmois. Sur le site de la propriété Perret à Vaison-la-Romaine (Vaucluse), un panneau central en *opus sectile*, de 2 m sur 1,50 m, associé à un sol en béton de tuileau non décoré, est daté de l'époque augustéenne (Dugué 2006, 244-245). De même, au Clos de la Tour, à Fréjus (Var),



Figure 6
Pavement en opus sectile de la salle (cliché M. Piskorz, Inrap).

			Bardiglio Luna (?)			Teos Asie Mineure
non identifié	<i>Simitthus</i> Numidie	Skyros (?)	<i>Simitthus</i> Numidie (?)	Bardiglio Luna (?)	<i>Simitthus</i> Numidie	
<i>Simitthus</i> Numidie	Skyros (?)	Teos Asie Mineure	Bardiglio Luna (?)	<i>Simitthus</i> Numidie	non identifié	<i>Simitthus</i> Numidie
Karystos Eubée						

Figure 7
Schéma d'identification des roches utilisées (identification G. Tendron, DAO J. Boislève)

un *emblema* en *opus sectile* s'inscrit dans un sol en béton, probablement au I^{er} s. ap. J.-C. (Dugué 2006, 278-279).

Le choix de limiter la marqueterie à un panneau central incrusté dans un sol bétonné s'explique très certainement par des critères économiques. Toutefois, le caractère luxueux du décor de la salle 5 semble indéniable, les autres pièces étant pourvues de sols en terre, bétonnés avec ou sans incrustations ou encore de mosaïques.

Ce pavement est d'autant plus remarquable que de semblables revêtements sont rares au sein de la cité nîmoise. Trois seulement ont été recensés, rue Alexandre Ducros, 10-12 rue de la Maison Carrée, et rue Porte d'Alès (Dugué 2006, 227, 411-412).

3.2. L'architecture imposante du secteur résidentiel

Plus à l'est, le corps de bâtiment [B2], aux dimensions imposantes, est inscrit à l'intérieur de plusieurs couloirs dont le parcours (environ 100 mètres) dessert la totalité de l'édifice, de la rue au jardin. Cette galerie, large de 1,80 m, est formée de quatre segments dont la plupart [7, 9 et 10] s'appuient sur des tracés morphogènes du premier état. Leur sol est formé d'un béton lissé simple dans les tronçons [7] et [8], enrichi d'incrustations de cabochons de schiste noir (2 cm de côté) dans les secteurs [9] et [10]. Ceux-ci, disposés selon un semis régulier, sont distants de 26 cm et dessinent des lignes de carrés sur la pointe non contigües (couloir [10]). Le décor est semblable mais plus dense dans le couloir oriental [9] avec un espacement de 12 à 15 cm entre chacune des lignes. Au centre de ce périmètre, deux entités accolées sans communication avérée, mais rythmées de cellules disposées

sur leur longueur, évoquent la sphère privée de la *domus*. Ce bloc architectural, fortement restructuré au second état, a livré une documentation riche de peintures murales. Elle a d'ailleurs permis de positionner avec précision deux parois et ses ouvertures, que la fouille n'avait pas révélées. L'une est installée dès le premier état de construction, l'autre durant le second état.

Ainsi la pièce [11] au sol de béton simple permet d'accéder par une porte d'angle à un réduit [12] dont la surface en terre battue permet de le considérer comme un espace de service. La pièce [13] au sud livre un décor de cabochons rectangulaires en schiste noir, disposés en lignes de carrés sur la pointe non contigües, distants de 16 à 20 cm. Leur disposition aménage une bande vierge, large d'une cinquantaine de centimètres, sur tout le périmètre de la pièce. Elle permet l'accès par une large ouverture à l'espace voisin [14], dont le sol en béton ne comporte aucun décor.

L'angle sud-ouest est redécoupé, puisque si la pièce [8a] du premier état de construction conserve ses proportions [15], sa voisine [8b] est divisée en deux cellules [16] et [17]. Dans ces espaces, la découverte de peintures effondrées en place sur les sols en béton calcaire, a considérablement enrichi les connaissances des décorations murales de ce secteur.

3.2.1. Les décors de la pièce [15] (ensemble 1)

Dans la pièce [15], les enduits se présentaient en grandes plaques effondrées en place avec notamment, dans la moitié orientale, une bonne partie de la paroi tombée d'un seul tenant (fig. 8). Celle-ci révèle, d'ailleurs, une petite cloison de terre de seulement 16 cm de largeur reposant directement sur le sol de béton commun aux trois espaces [15, 16 et 17]. L'essentiel des plaques apparaissait de revers, mais quelques-unes, correspondant plutôt aux parties hautes, gisaient de face (fig. 9).

Le contact direct avec le sol, sur lequel les peintures étaient effondrées à plat, a favorisé la dégradation de la couche picturale par le développement de concrétions certainement dues à l'étanchéité de la couche de béton laissant l'eau stagner à sa surface, au niveau des enduits⁶. Leur état de surface est donc assez médiocre, mais la reconstitution de très grandes sections du mur permet une bonne lecture d'ensemble du décor, même si certains motifs en surpeint sont irrémédiablement perdus. L'essentiel des peintures provient des parois sud et surtout est où une grande plaque d'environ 5 m de longueur sur 3 m de hauteur révèle deux états successifs du décor et de l'architecture.



Figure 8
Vue d'ensemble de la paroi effondrée de revers dans la pièce 15 (cliché C. Zielinski, Inrap).



Figure 9
Pièce 15, plaque de la partie supérieure de la paroi effondrée de face (cliché S. Silvéreano, Inrap).



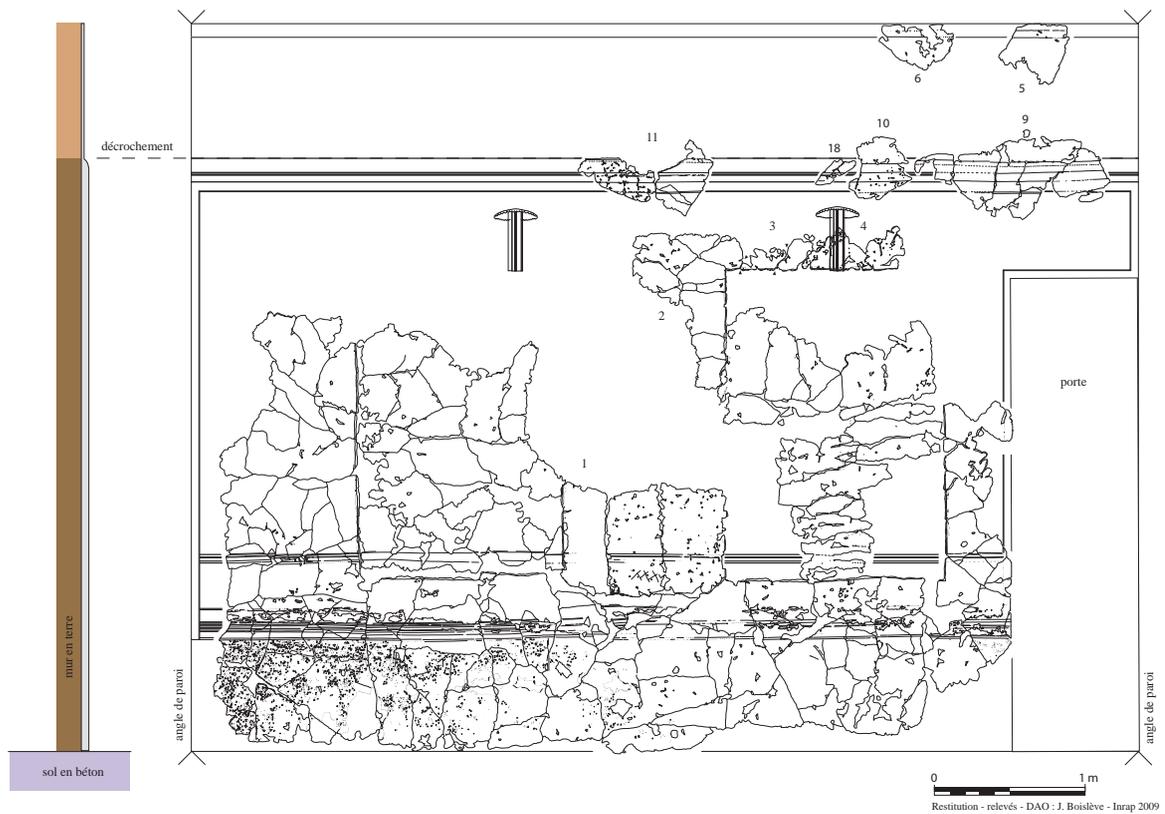
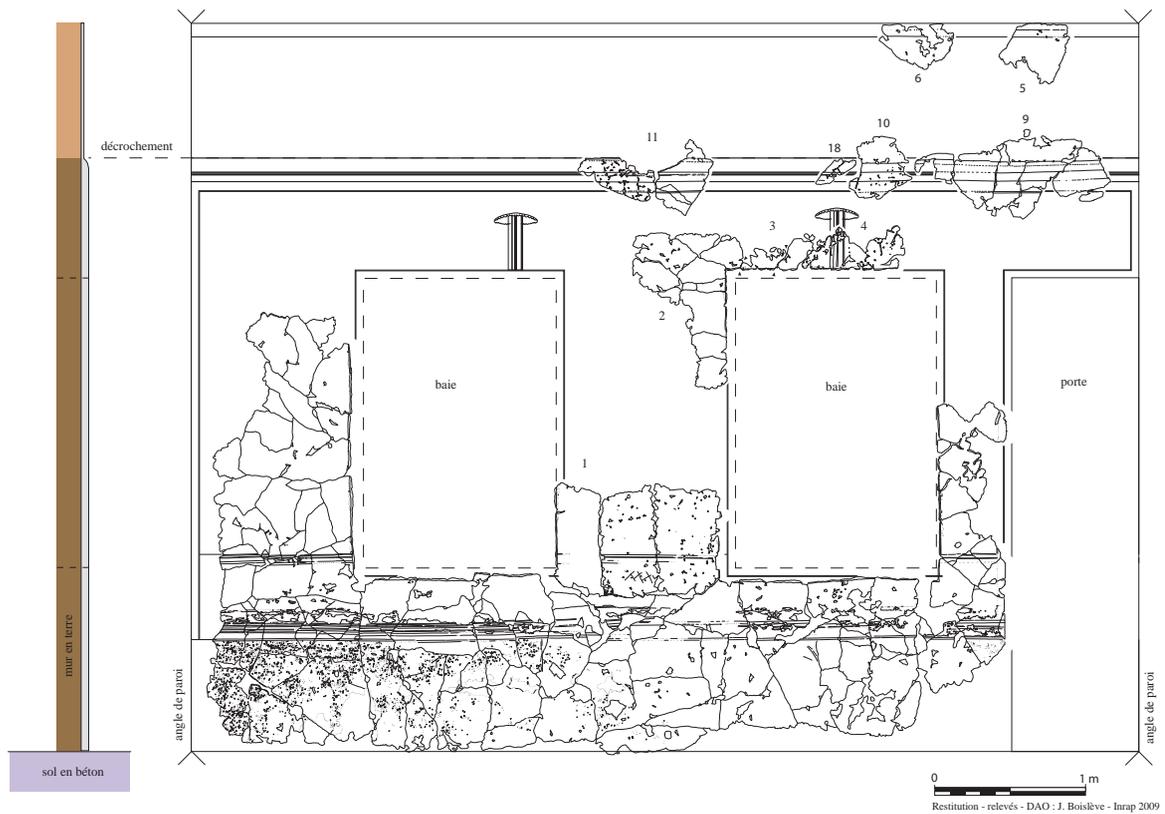
Figure 10
Pièce 15, restitution hypothétique avec photos des états 1 et 2 du décor de la paroi est (restitution, clichés et DAO J. Boislève, Inrap).

Dans son état initial, la composition de la paroi présente une zone inférieure d'environ 74 cm de hauteur, constituée d'un champ rouge bordeaux continu sur toute la largeur de la paroi et couvert d'un mou-

chetis jaune et blanc assez dense (fig. 10 et 11). Les mouchetures sont obtenues par projections de peinture à grands coups de brosse ou de pinceau imprégnés de pigment.



Figure 11
 Pièce 15, relevé des peintures
 et restitution hypothétique
 des deux états du décor de
 la paroi est (restitution, relevés
 et DAO J. Boislève, Inrap).



Le fond rouge bordeaux ne résulte pas d'un mélange de pigments noirs et rouges, mais plutôt du passage successif des deux couleurs qui forment donc deux fines couches superposées bien lisibles à l'endroit de quelques usures.

La zone inférieure est couronnée par une bande de transition de 20,6 cm de largeur, peinte sur le mode d'une moulure fictive (fig. 12). Elle est constituée, de bas en haut, d'une bande noire de 1,2 cm de largeur, d'une bande blanche de 5 cm, d'une bande beige rosé de 1,2 cm, d'un filet marron de 0,5 cm, d'une bande blanche de 1,1 cm, d'un filet marron violacé de 0,9 cm, d'une bande noire de 1 cm et d'une bande verte de 8 cm de largeur, bordée de part et d'autre d'un filet blanc de 0,8 et 0,9 cm. La bande noire à la base évoque l'ombre projetée par le relief suggéré par la corniche fictive. Les deux doubles bandes et filets, avec systématiquement une couleur claire surmontée d'une couleur foncée, suggèrent les modénatures de la moulure, alors que la bande verte couronnant le tout évoque le rebord supérieur du podium ainsi formé.

Au-dessus, se développe une prédelle, large bande jaune continue de 30 cm de hauteur. Elle est ornée de plusieurs motifs figurés, finement traités, dont ne subsistent malheureusement que quelques rares indices. Un seul motif est identifiable : un oiseau dont la tête est peinte dans des tons bruns. L'animal est tourné vers la gauche, tête dressée ; il repose sur une ligne de sol constituée d'un filet marron foncé. La patte est peinte en rouge. Des autres motifs qui devaient ryth-



Figure 12
Détail de la moulure couronnant la zone inférieure (cliché J. Boislève, Inrap).

Figure 13
Détail de la moulure couronnant la prédelle (cliché J. Boislève, Inrap).

mer cette prédelle ne restent que quelques écailles. La bande est couronnée d'une seconde moulure fictive beaucoup plus simple que la précédente (fig. 13). D'une largeur totale de 5,7 cm, elle est constituée d'une bande noire de 1,3 cm de large, d'une bande blanche de 2,3 cm, d'un trait marron de 0,4 cm et d'une bande blanche de 1,7 cm.

Au-dessus de cette moulure, la zone médiane présente un fond uni noir. Une plaque (n° 4) révèle toutefois l'existence de candélabres qui rythment ce champ noir (fig. 14). Ils sont constitués d'une succession de bandes en dégradé de vert qui évoque le volume d'une hampe lisse éclairée à droite (largeur de la hampe : 9,5 cm). Le seul élément conservé de

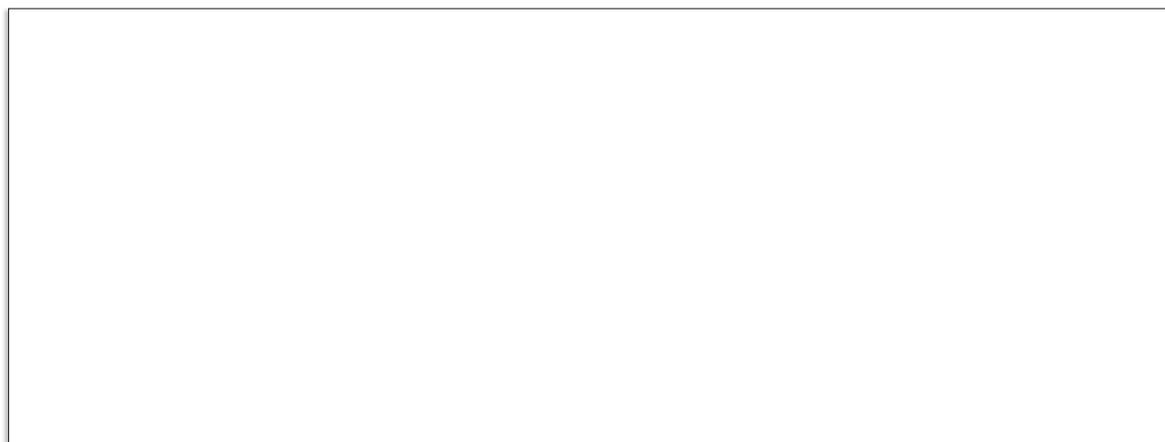


Figure 14
Vue de la plaque 4 avec hampe de candélabre au-dessus de l'ouverture (cliché J. Boislève, Inrap).





Figure 15

Détail du raccord de mortier et de la césure au niveau de l'ouverture des baies (cliché J. Boislève, Inrap).

Figure 16

Détail du filet blanc et de la bande rouge encadrant les baies dans l'état originel de la paroi (cliché J. Boislève, Inrap).



cette paroi ne présente aucun accessoire sur la hampe, mais d'autres plaques de la paroi sud permettent de restituer des ombelles (cf. *infra*).

La zone médiane est encadrée, sur trois côtés, d'une bande rouge (5 cm) bordée d'un filet intérieur blanc⁷ (0,5 cm). À l'extrémité sud du mur, elle souligne un arrêt net et rectiligne du mortier qui marque l'empreinte de l'huissierie d'une porte ouvrant vers l'espace 17. Au centre du champ noir, deux grands rectangles sont marqués par une cassure rectiligne qui correspond à une découpe en biseau effectuée dans le mortier (fig. 15). Sur ce bord, on observe nettement un raccord de mortier qui recouvre, en une fine pellicule, un filet blanc et l'amorce d'une bande rouge (fig. 16). Il s'agit en fait d'une modification de l'architecture de la paroi qui révèle deux grandes baies originelles, obstruées dans un second temps (cf. *infra*). Les deux ouvertures originelles étaient encadrées, tout comme la porte, d'une bande rouge bordée d'un filet blanc (fig. 17). Le candélabre présent sur la plaque 4 n'existait que dans sa partie supérieure et apparaissait au-dessus de la baie la plus méridionale.

La zone médiane est couronnée par une bande blanche de 4,5 cm de largeur, puis un filet jaune à marron de 0,5 cm, une bande blanche de 1,2 cm et une bande rouge de 9,5 cm (fig. 18). Cette dernière souligne un angle en biseau plus ou moins arrondi qui marque un changement de plan sur la paroi. Au-delà et en retrait, se développe une zone supérieure jaune (plaques 9, 10, 11, 5 et 6), limitée en haut et en bas par une bande rouge (9 cm) (fig. 19). La fragmentation importante des plaques de cette zone n'a pas permis une reconstitution suffisante pour connaître sa hauteur exacte. D'autre part, quelques maigres indices, notamment une bande verticale rouge sur la plaque 24, tendent à prouver que le champ n'était pas uniformément jaune mais devait être rythmé par une forme de compartimentation. Elle ne peut toutefois être remplacée avec certitude.

Sur la paroi sud, le décor est beaucoup moins bien connu puisque les vestiges en sont peu nombreux (fig. 20). L'essentiel des données

provient de deux plaques effondrées au pied du mur (plaques n° 13 et 14) alors que d'autres plaques (n° 15, 16, 19 et 20) sont issues de couches de remblai ou de comblement de tranchées de récupération. Les plaques n° 13 et 14 indiquent une zone inférieure constituée d'un champ rouge ocre moucheté de fines projections noires, vertes et jaunes. Elle est couronnée d'une large bande de transition évoquant une moulure fictive et composée d'une bande noire de 2 cm de large, d'une bande rouge de 2,5 cm, d'un filet noir de 1 cm, d'une bande blanche de 7 cm, d'un filet rose de 0,7 cm, d'une bande violacée de 2 cm, puis d'une bande verte de 9,5 cm bordée à sa base d'un filet blanc de 0,8 cm et pourvue d'un filet central blanc de même taille. Au-dessus, se développe sur 29,5 cm un champ jaune qui correspond à la prédelle identifiée sur la paroi orientale. Elle est limitée par une césure en biais qui rappelle celle aperçue sur les bords des fenêtres de la paroi est. La restitution d'au moins une fenêtre sur le mur sud semble donc à privilégier.

Les plaques 15 et 16 correspondent au champ noir de la zone médiane mais livrent aussi des informations complémentaires sur la nature des candélabres. La hampe est large de 6,5 cm, traitée en dégradé de rose à blanc avec quelques rehauts rouges. À priori lisse, elle est éclairée à gauche. Sur la plaque 15 (fig. 21) deux excroissances y sont rattachées, petites feuilles oblongues, tombantes et fixées à l'extrémité d'une tige courbe qui les lie au centre de la hampe. La plaque 16 correspond à une ombelle à festons que nous proposons de replacer en sommet de candélabre.

Le couronnement de la zone médiane présente la même organisation que sur la paroi orientale, avec une bande rouge de 6 cm de large, bordée d'un filet blanc de 0,6 cm. Elle est surmontée d'une bande blanche de 7 cm avec un trait ocre jaune (0,4 cm) situé à 4,5 cm de la base de la bande. Enfin une bande rouge ocre de 8 cm précède un champ jaune qui souligne ici l'angle en biseau et correspond à l'amorce de la zone supérieure.

Le décor est donc bien de même nature mais avec quelques différences notables. La zone inférieure, parfaitement dans le même esprit, est traitée avec une couleur de fond légèrement différente et des mouchetis de trois couleurs là où la paroi orientale n'en compte que deux. C'est surtout sur le traitement de la moulure fictive que les variations sont les plus importantes. Si une même volonté est bien perceptible, avec par exemple la bande violacée doublée d'un filet rose, les bandes noires en base de moulure ou la bande verte évoquant le dessus du podium, l'enchaînement et les dimensions des différentes composantes diffèrent.

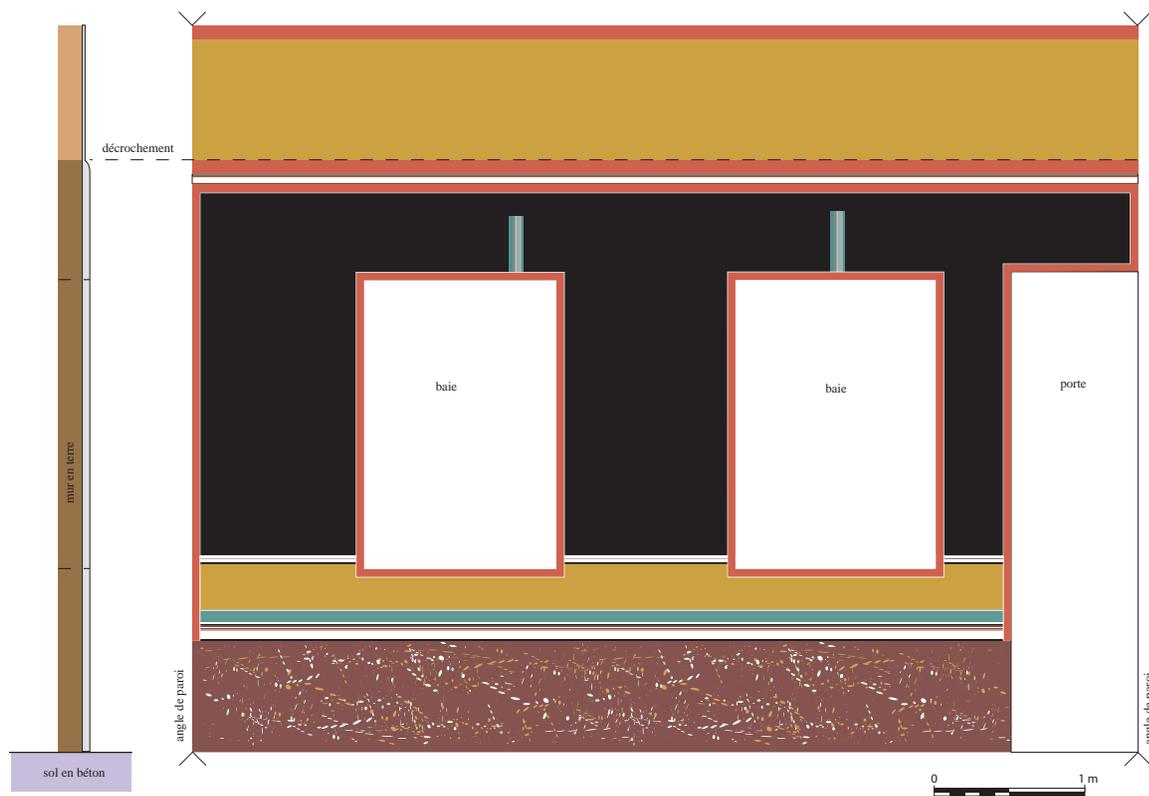
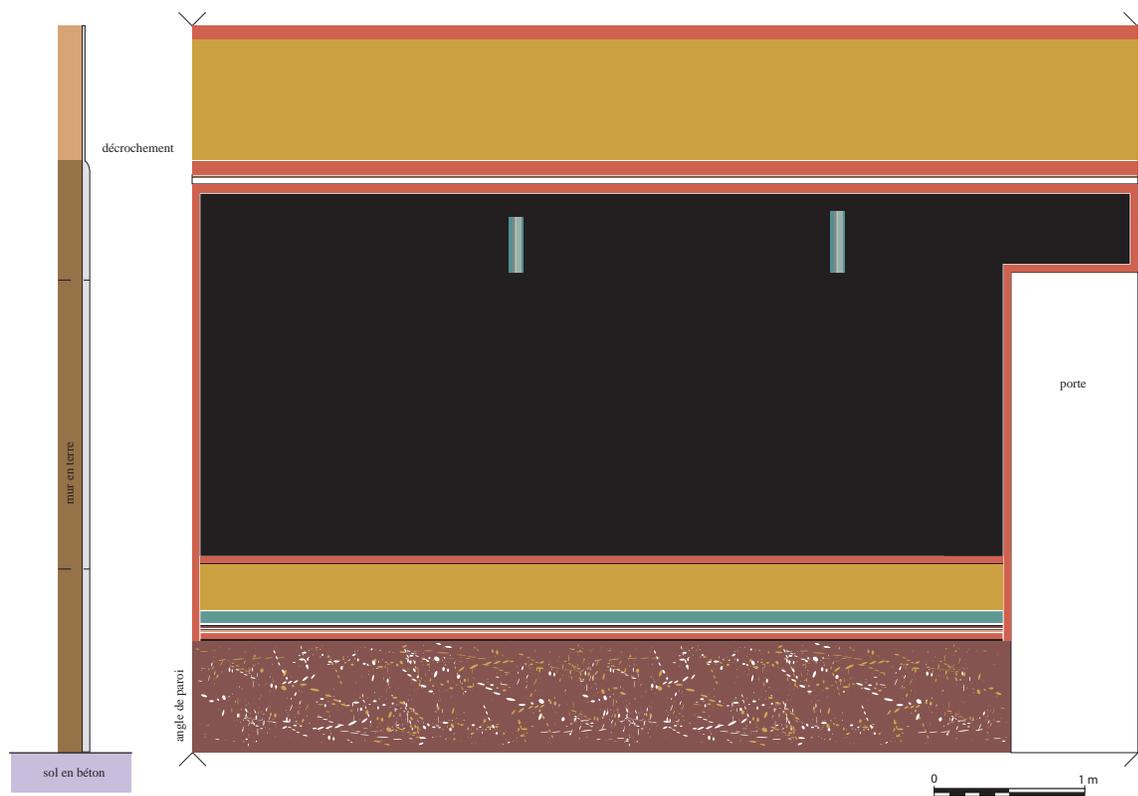


Figure 17
Pièce 15, restitution idéale colorée des deux états de la paroi (restitution et DAO J. Boislève, Inrap).



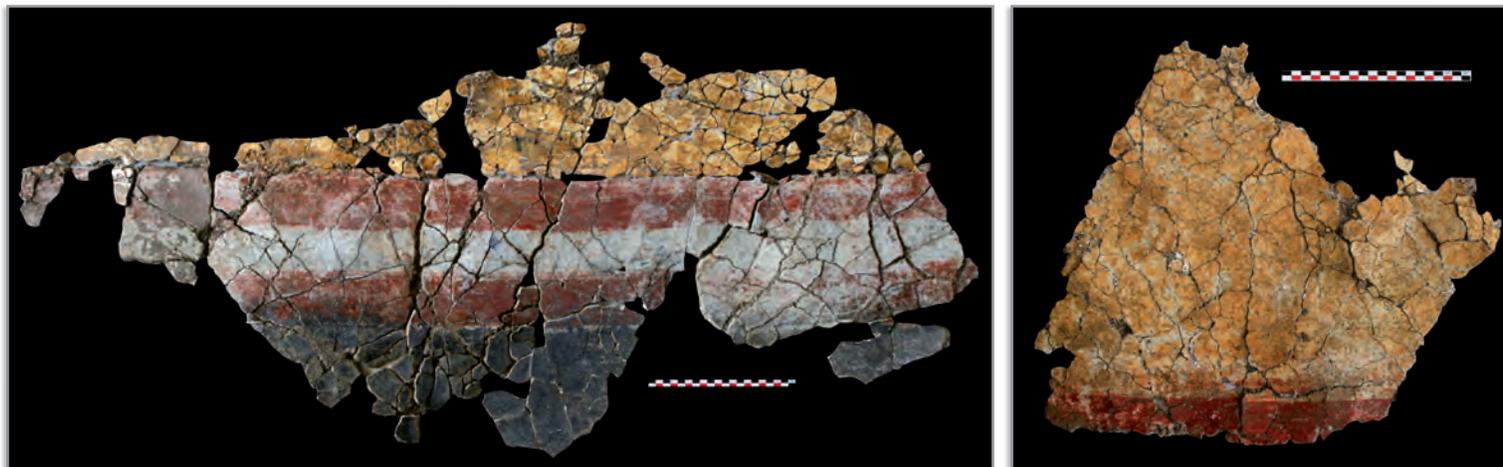


Figure 18

Vue de la plaque 9, enchaînement entre zones médiane et supérieure du décor (cliché J. Boislève, Inrap).

Figure 19

Vue de la plaque 5 appartenant à la zone supérieure du décor (cliché J. Boislève, Inrap).

Figure 20

Pièce 15, restitution hypothétique avec photos du décor de la paroi sud (restitution, clichés et DAO J. Boislève, Inrap).

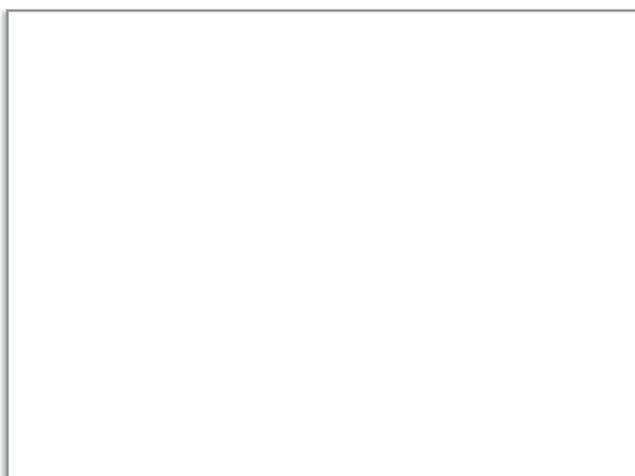
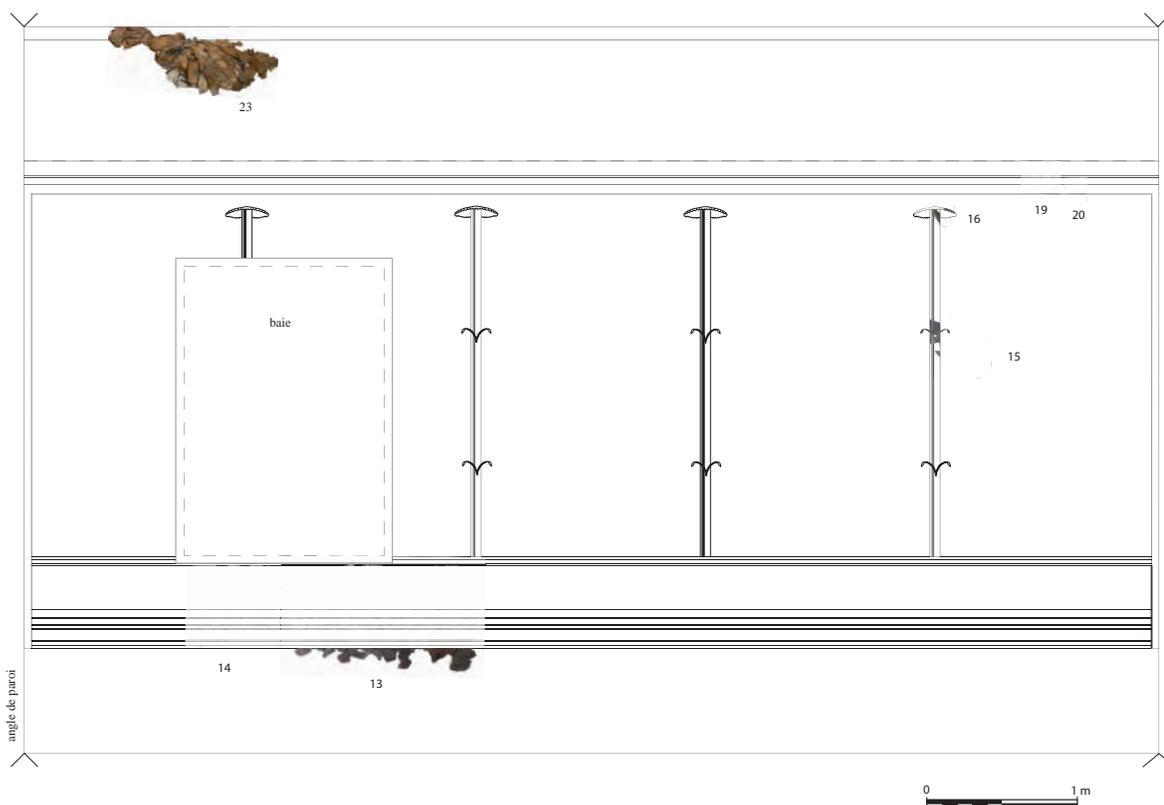


Figure 21

Vue de la plaque 15, hampe de candélabre sur la paroi sud (cliché J. Boislève, Inrap).

Lors d'une réfection de la paroi est, qui pourrait être associée au plus vaste programme de travaux observé sur le site et correspondant à l'état 2, la pièce [15], ainsi que les espaces [16 et 17], connaissent des adaptations structurales et décoratives.

Dans la pièce [15], le décor initial est maintenu en place mais adapté aux nouvelles exigences architecturales et semble-t-il à quelques évolutions stylistiques. Ainsi, les deux grandes baies de la paroi est sont obstruées (fig. 10 et 11) et leur surface enduite et peinte en noir. Les encadrements rouges du premier état disparaissent lorsque le mortier est retaillé en biais

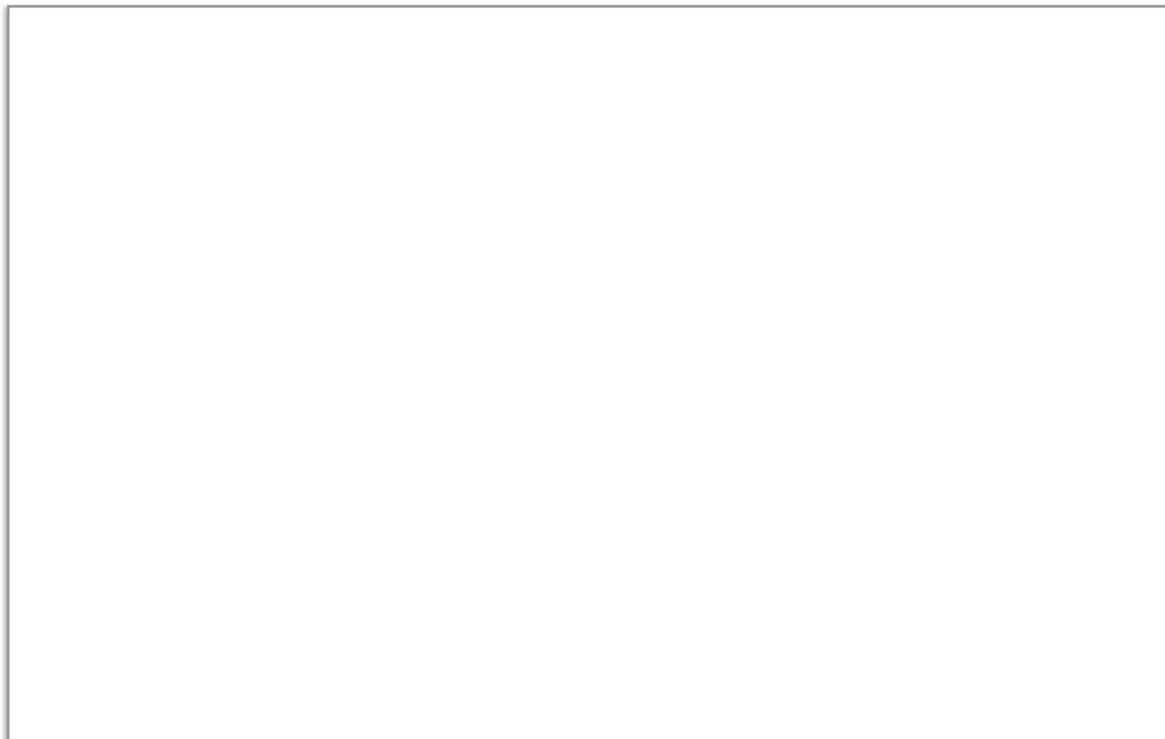


Figure 22
 Vue de la plaque 8 donnant la hauteur entre le sommet des baies et celui de la zone médiane (cliché J. Boislève, Inrap).

pour favoriser un raccord propre et sans doute le plus discret possible avec l'enduit nouvellement posé (fig. 17).

La réfection s'applique à respecter au mieux le décor d'origine et à en assurer la continuité. Ainsi, à la base des fenêtres, dont l'espace entame la prédelle, on s'efforce de restituer un champ jaune. En revanche, on profite de ces changements pour dissimuler tout ou partie des moulures fictives. Une bande rouge masque totalement la moulure au sommet de la prédelle (fig. 13) et une bande de même couleur, mais seulement de 5 cm de large masque une partie de la moulure à la base de la même prédelle (fig. 12). Sur les parties anciennes, le pigment rouge est particulièrement pulvérulent, témoignant d'une application à sec et non à fresque, et confirmant le lien entre ce changement stylistique et les travaux de bouchage des baies. En revanche, sur les champs noirs nouvellement enduits, les candélabres qui apparaissaient au sommet des ouvertures n'ont pas été prolongés⁸.

Les remontages importants permettent de proposer des restitutions fiables pour le décor et par conséquent pour les élévations de la pièce.

La longueur de la cloison orientale est de 6,28 mètres. Elle est percée d'une porte d'angle, située à l'extrémité droite de la paroi, et dont la largeur est comprise entre 85 et 95 cm. Les deux baies sont de taille assez conséquente. Les limites actuelles, auxquelles il faut soustraire la largeur de la bande d'encadrement disparue ainsi que l'épaisseur probable de l'hubrisserie,

indiquent une largeur de 137,5 à 140 cm. L'ouverture réelle est donc au maximum de 125,5 à 128 cm. La base de ces ouvertures, l'appui de fenêtre, se trouve à une hauteur de 110 à 116 cm du sol. Leur hauteur peut être estimée à environ 2 m⁹.

L'estimation de la hauteur de la paroi découle de plusieurs recoupements. La plaque 1 atteint une hauteur conservée de 2,93 m, mais la zone médiane y est incomplète. La zone inférieure s'établit à 74 cm de hauteur; la prédelle mesure 30 cm et 56,3 cm avec les moulures fictives. Les fenêtres mesurant environ 2 m de hauteur et la plaque 8 indiquant qu'il faut encore compter 58 cm de champ noir au-dessus du sommet des ouvertures¹⁰ (fig. 22), la zone médiane, de la corniche fictive à la bande rouge, mesure donc près de 2,40 cm. La hauteur totale des bandes de couronnement est de 25 cm.

La hauteur de la zone supérieure est plus difficile à établir. Le champ jaune présente une hauteur minimale de 63,5 cm à laquelle il faut ajouter une bande rouge de 9 cm en sommet de paroi. Le plus souvent, d'après les exemples connus, la taille de la zone supérieure s'établit dans des proportions similaires à celles de la zone inférieure. Nous proposons donc une zone supérieure de 80 à 90 cm.

La hauteur totale de la paroi avoisine ainsi les 4,80 m sous plafond.

Si les revers ont en grande partie été amincis lors du prélèvement, ils présentaient des traces d'accro-





Figure 23
Revers d'une plaque
avec positifs des traces
d'accrochage en chevrons
(cliché J. Boislève, Inrap).

Figure 24
Graffiti sur le champ
noir de la zone médiane
(cliché J. Boislève, Inrap).



chage en chevrons au dos des grandes plaques de la paroi est (fig. 23). Les rangs de chevrons étaient disposés horizontalement, les incisions assez profondes permettant de garantir l'adhérence du mortier sur un support de terre par ailleurs assez lisse. La cloison orientale de la pièce [15] offrait ainsi une élévation en terre sur toute sa hauteur.

Sur les plaques du mur sud, le mortier présente une épaisseur totale de 4,8 cm. Il est constitué de trois couches distinctes. La couche d'épiderme ou de finition, qui supporte la couche picturale, est épaisse de 0,8 cm. Elle est de couleur blanche et constituée de

chaux et de cristaux de calcite qui ne sont pas très finement broyés. La couche de transition, épaisse de 1,6 cm, est de couleur beige avec des gravillons, quelques nodules de chaux et des traces d'inclusions végétales toutefois peu nombreuses. Enfin, la couche de préparation, la plus épaisse (2,4 cm), est de couleur gris clair et composée de sable incluant des graviers.

Sur les plaques de la paroi orientale, le mortier présente une épaisseur totale moins importante (1,7 cm). Il n'est plus constitué que de deux couches¹¹. La couche d'épiderme, qui oscille entre 0,6 et 0,8 cm, est de couleur blanche, et composée de chaux et de cristaux de calcite. La couche de préparation, épaisse de 1,1 cm, est de couleur beige, et comprend un sable fin, quelques nodules de chaux et des gravillons, ainsi que de rares traces d'inclusions végétales.

Les deux parois présentent donc des supports différents. Pour autant, la couche d'épiderme ainsi que la couche beige semblent de même nature et paraissent être le fruit d'une réalisation contemporaine.

De rares graffitis ont été observés à la surface de la paroi est. Le premier se situe à 64,2 cm de l'extrémité gauche de la paroi et à 136 cm de hauteur.

Sur le fond noir de la zone médiane deux lignes de graffitis sont très clairement lisibles. Sur la première ligne, placée au-dessus de la seconde et plus à droite, se distingue le chiffre 8 romain : VIII, avec cette particularité que le V a été prolongé en bas par deux traits légers faisant de lui un X. Le tout a été biffé en trois traits horizontaux descendant sur la droite, le premier et le plus haut gravé sur les deux premiers I du VIII et les deux derniers barrant tout le chiffre (fig. 24).

La raison de ce geste pourrait trouver son explication dans la seconde ligne. Celle-ci ne montre aucune trace de rature, mais uniquement le chiffre 9 romain, écrit sous la forme VIII. À ce qui pourrait donc bien être compris comme une correction du premier chiffre 8, a été ajouté un signe sur la gauche, légèrement plus haut. Il représente une croix droite et non oblique, un + qui le différencie du chiffre 10 romain, soit X. L'auteur du graffiti a volontairement choisi de le graver de cette manière, au vu du sens de lecture, pour bien souligner qu'il ne s'agit pas du chiffre 10. Faut-il dès lors y voir une simple marque de comptage ?

Un pas de plus peut être fait en comparant cette croix à ce que l'on trouve sur certains récipients de céramique. Dans leur ouvrage sur les graffitis sur céramique d'Augst/*Augusta Raurica*, Richard Sylvestre et Gaële Féret notent l'apparition d'un trait horizontal barré à côté d'un X barré ou d'une étoile à six

branches qui est la marque du denier. Le signe du trait horizontal barré correspond, lui, à la notation de l'as¹². Quand bien même celle-ci accompagne généralement le symbole du denier, on ne peut exclure qu'elle apparaisse de manière isolée.

En conséquence, nous aurions sur ces deux lignes de Nîmes, une indication de prix d'une valeur de neuf as qui aurait remplacé une indication de huit as, fausse et donc biffée. Sachant que le salaire d'un jour d'ouvrier tourne autour de cinq as¹³, il n'est pas sans intérêt de mettre les deux chiffres nîmois en relation avec le paiement d'un journalier à l'œuvre dans le secteur découvert.

Un second graffiti a été relevé au niveau du piédroit de la pièce, entre les deux baies, à 2,91 m de l'extrémité gauche de la paroi (fig. 25). Il est à 113 cm du sol, à hauteur de main pour une personne debout. Il s'agit de trois X suivis d'un V à une échelle légèrement inférieure, correspondant donc probablement au nombre trente-cinq. Etant donné l'emplacement de la notation, si décompte il y a, celui-ci correspond le plus vraisemblablement à une quantité (Barbet, Fuchs 2008, 24-28), somme d'argent ou nombre d'exploits plutôt que renvoi à une mesure ou à un calendrier.

Le décor de la pièce 15 présente une structuration bien connue sur d'autres décors de Gaule romaine. La zone inférieure correspond ainsi à un poncif de la peinture provinciale où les surfaces mouchetées ont connu un grand engouement. Diffusé dès la toute fin du I^{er} s. av. J.-C., puis dans le sillage du III^e style pompéien, ce procédé simple de réalisation, mais à l'effet visuel très efficace, est par exemple employé sur les décors de Lyon Vaise¹⁴, dans la maison à l'*impluvium* d'Orange ou encore dans l'*atrium* de la *domus* de la place Jules Formigé à Fréjus (Février *et al.* 1998, 17-25).

La présence d'une corniche fictive en couronnement de la zone inférieure, mais également au sommet de la prédelle, et dans une moindre mesure en haut de la zone médiane, est également un élément important pour établir la filiation de ce décor. Les corniches fictives, qui plus est assez développées, sont typiques des décors provinciaux de la première moitié du I^{er} s. ap. J.-C. Elles sont directement héritées des compositions architecturales illusionnistes du II^e style pompéien où elles imitaient le sommet du podium constituant la zone inférieure. Nathalie Vuichard Piguéron (Vuichard Piguéron 2006, 162-163) note d'ailleurs que l'évolution de ce motif marque une simplification. En lieu et place des corniches développées de l'ère augustéenne et des débuts de l'époque tibérienne, on trouve des moulurations qui,



à partir de la seconde moitié du I^{er} s. ap. J.-C., ne sont plus constituées que d'une simple bande colorée. Les modèles les plus précoces de ces corniches de III^e style sont attestés aux environs de Lyon, foyer de diffusion de la nouvelle mode à partir du séjour d'Auguste entre 16 et 13 av. J.-C. Ainsi, les décors de la rue des Farges¹⁵ ou de Vaise à Lyon, ceux de Vienne¹⁶ ou encore celui de l'île Sainte-Marguerite¹⁷ offrent des exemples de ces moulurations illusionnistes. Sur toutes ces compositions, la corniche sert de base à un élément vertical, candélabre ou colonnette. La bande verte qui domine cette moulure fictive se retrouve également sur de nombreux décors, dans les évolutions du III^e style provincial, c'est d'ailleurs souvent le seul élément qui subsiste alors que les bandes et filets en dessous disparaissent au profit d'une simplification grandissante. Cet élément découle directement du II^e style pompéien où il représente le rebord supérieur du podium, caractéristique et traditionnellement traité en vert.

La prédelle est en revanche un élément beaucoup moins répandu. Elle n'est présente que dans des décors de grande ampleur où elle permet de rehausser la composition par l'ajout d'une zone intercalaire et ainsi de conserver au décor des proportions adaptées, sans étirer de façon excessive l'une ou l'autre des zones. Alix Barbet notait, lors d'une première synthèse (Barbet 1987, 21), qu'elles étaient souvent associées à des décors à tableaux figurés et qu'elles n'existaient que pour des schémas à partitions de colonnes, pilastres ou colonnettes, et non pour des compositions plus plates, à candélabres. L'exemple nîmois infirme cette hypothèse basée sur un nombre très restreint d'occurrences. Cette large bande accueille toujours des éléments figurés dont l'essentiel est constitué de scènes animalières. Ainsi, les oiseaux y sont fréquents tels ceux de la Maison des Nones de Mars à Limoges¹⁸ ou ceux du Lycée

 **Figure 25**
Graffiti au niveau
de la prédelle jaune
(cliché J. Boislève, Inrap).



Gérard-de-Nerval à Soissons¹⁹. Le thème est bien plus fréquent en Italie mais la Gaule n'a livré qu'une vingtaine de décors pourvus d'une prédelle. Ils sont presque tous issus de bâtiments au statut élevé. À Vaison-la-Romaine (Barbet 2008, 66-67), dans l'édifice au nord de la cathédrale, le décor provient d'un bâtiment qualifié d'exceptionnel qui pourrait être un espace public ; à Fréjus, place Formigé, il s'agit d'une riche *domus* ; la Maison des Nones de Mars à Limoges n'est pas moins remarquable avec de multiples jardins et péristyles au sein d'une demeure aux dimensions conséquentes. Il en va de même pour le grand complexe fouillé sous le Lycée Gérard-de-Nerval à Soissons. Plus proches géographiquement, trois décors de Nîmes présentent également une prédelle dont deux ont été découverts à Villa Roma. Dans la maison 8²⁰ la prédelle noire de 12 cm de hauteur associe vases, griffons et oiseaux. Elle prend place sous une zone médiane à composition de panneaux rouges et inter-panneaux noirs qui rattache ce décor à la phase finale du III^e style. Dans la maison 10²¹, la prédelle, également noire et haute de 38 cm, moulures comprises, présente des scènes figurées à personnages grotesques. Enfin, on identifie encore une prédelle, sur le décor de la pièce PCE4286 du site du parking Jean-Jaurès (Boislève *et al.* 2011a, 44), continue et compartimentée, ornée de dauphins. Le décor est daté de la seconde moitié du I^{er} s. ap. J.-C.

La composition de la zone médiane rattache également ce décor à l'influence du III^e style. La monochromie est caractéristique tout comme l'absence de divisions en panneaux pourvus d'un cadre. Après quelques tentatives monochromes au II^e style, le procédé se développe véritablement au III^e style où le décor se ferme au profit de grandes surfaces opaques, le plus souvent noires. En Gaule, l'emploi prédominant du noir sur les parois monochromes se vérifie également. Même si d'autres teintes sont utilisées, comme sur le décor jaune de Sainte-Colombe-Lès-Vienne²², la paroi céladon du *laconicum* de l'Île Sainte-Marguerite²³, ou encore le salon rouge d'Avenches²⁴ et la paroi également rouge de Vienne²⁵, les décors de zone médiane uniformément noirs sont beaucoup plus nombreux. Ce sont donc les exemples de la région lyonnaise qui comptent de multiples décors à monochromie noire. Ainsi, deux décors de Saint-Romain-en-Gal présentent une zone médiane très sobre qui n'est divisée que par de simples candélabres grêles²⁶. C'est également le cas à Vienne sur une paroi de la Rue de la Gare (Barbet 2008, 65) et sur un décor de la Place Saint-Pierre (Barbet 2008, 65). Ces quatre peintures sont toutes rattachées au III^e style précoce, développé en Italie dès les années 15 av. J.-C. et qui essaima très rapidement en Gaule, notamment à partir du foyer lyonnais. Quelques parois monochromes noires sont encore réalisées

dans la mouvance du III^e style mûr mais le système à panneaux et inter-panneaux est déjà bien plus largement répandu. On citera les exemples de Troyes²⁸, puis dans la seconde moitié du I^{er} s. ap. J.-C. le décor de Vienne²⁸ avec ses riches candélabres, ou encore le décor XX sous la maison des Dieux Océan à Saint-Romain-en-Gal (Desbat 1994, 121-124) et celui de la *villa* de Plassac. Le répertoire est alors déjà empreint d'influences nouvelles, visibles notamment dans le développement des accessoires décoratifs.

Si la restitution des candélabres est hasardeuse du fait du peu de fragments qui y sont associés, il est certain qu'ils constituent les uniques éléments de division de la zone médiane. Aucun filet d'encadrement ou édicule n'est présent. Dès lors, notre décor se rattache clairement aux séries les plus anciennes du III^e style, celles développées dans la première moitié du I^{er} s. ap. J.-C. dont les exemples de Saint-Romain-en-Gal²⁹, Sainte-Colombe-Lès-Vienne³⁰ et Fréjus³¹ sont les plus proches stylistiquement. Le candélabre à tige lisse et ombelle est un modèle parmi les plus usités.

Enfin, la présence de la zone supérieure est également un élément marquant. Malheureusement, les plaques dont nous disposons ne permettent pas de bien définir son organisation et ses éventuelles divisions. Néanmoins, on retiendra que la réduction extrême, voire la disparition totale de la zone supérieure, est une caractéristique des décors connus en Gaule. Toutefois, la Narbonnaise fait exception puisque davantage de décors y conservent cette disposition, preuve sans doute d'une influence plus directe des modèles italiens. On retiendra là encore l'exemple de l'*atrium* de Fréjus qui présente une composition très similaire avec également une zone supérieure à fond jaune qui surmonte une zone médiane monochrome, mur fermé à champs et candélabres.

Si ce décor se rattache assurément au III^e style, la faible adoption du IV^e style en Gaule conduit à une persistance des caractères du style précédent. Comme le note H. Éristov (Éristov 1987, 45-49) « les décorateurs italiens ont apporté avec eux un répertoire et des méthodes d'organisation de la paroi correspondant à l'état de la peinture en Italie dans le premier tiers du siècle. Il semble bien que cet état se soit figé au moment où cette première génération de peintres a été remplacée par des artisans locaux qui ont repris et adapté cet héritage formel tout en faisant l'économie de la phase illusionniste du IV^e style. Le répertoire initial s'est donc développé selon sa logique propre ». Il est alors parfois difficile de distinguer les décors de la première génération tant les caractéristiques du III^e style sont encore présentes dans la seconde moitié du I^{er} s. ap. J.-C. Pour autant, la sobriété du décor de la pièce 15 et l'absence



des rares éléments souvent empruntés au IV^e style (notamment les bordures ajourées) plaident en faveur d'un décor assez précoce dont la réalisation ne doit pas être postérieure au milieu du I^{er} s. ap. J.-C. Il correspond donc à la première phase de construction de l'édifice, datée des années 30-40 ap. J.-C., et suppose que cette pièce était munie d'un sol en béton dès le premier état de construction.

Outre ces caractérisations stylistiques, les données architecturales amènent également quelques réflexions.

La hauteur de la pièce, bien qu'assez importante, n'est pas exceptionnelle. Il n'est pas rare en effet d'avoir 4 à 5 m sous plafond, y compris dans des bâtiments à caractère privé. En revanche, une telle hauteur avec paroi de terre interdit vraisemblablement la présence d'un étage. De plus, une amplitude supérieure à 4 mètres reste en général l'apanage de bâtiments assez luxueux. Pour comparaison, le décor nîmois est de même ampleur que les riches décors des salles I, II, V et VII de la vaste demeure de la rue Paul Deviolaine à Soissons (Defente 1987, 167-180) ou celui de l'*atrium* de la demeure de Fréjus (Barbet 2000, 9).

Dans le bâtiment découvert à Nîmes, l'enduit donne la mesure de l'imposant volume des pièces et oriente l'interprétation. Si la pièce [15] n'est pas la salle la plus importante de l'édifice, on peut raisonnablement proposer une même hauteur sous plafond pour toutes les pièces de ce corps central du bâtiment.

Les modifications architecturales mettent en lumière un autre aspect : la persistance des décors du premier état. En effet, alors que la condamnation des ouvertures engendre des travaux assez conséquents et un changement profond de la surface de la paroi, le commanditaire opte pourtant pour un maintien du décor d'origine et pour un raccord des nouvelles surfaces planes. Le laps de temps dans lequel ces travaux interviennent ne peut être estimé. La réfection pourrait donc dater du premier état de construction, mais les transformations spatiales qui concernent l'ensemble du bâtiment dans les années 70-80 ap. J.-C. favorisent plutôt la fermeture des baies à ce moment alors que sont justement créées les pièces [16] et [17] par l'ajout d'une cloison. Si cette seconde phase a lieu peu de temps après la pose du décor, ce dernier répond peut-être encore à la mode en vigueur et le choix de sa conservation est alors cohérent. Plus simplement, il faut peut-être y voir une intervention à l'économie, où le propriétaire minimise les travaux à effectuer pour éviter une réfection globale du décor de la pièce. Il n'en reste pas moins que, même soignés, les raccords effectués au pourtour des fenêtres

devaient rester visibles. En outre, le décor est maintenu jusqu'à l'abandon du bâtiment vers la fin du II^e s. ap. J.-C. ou dans le courant du III^e s. J.-C. On constate donc là encore la persistance des décors, non seulement en terme de solidité du support (si quelques usures sont probables, elles ne sont pas suffisamment destructrices pour justifier le remplacement du décor) mais aussi en terme de goût. Les schémas décoratifs anciens demeurent inscrits durablement dans le paysage ornemental de la *domus*.

3.2.2. L'ensemble 2 des pièces [16 et 17]

Dans les pièces 16 et 17, adjacentes à la précédente, les peintures étaient également effondrées en place, mais de manière beaucoup plus chaotique (fig. 26). Dès lors, la reconstitution de ces décors est plus limitée et se concentre sur les parois occidentales.

L'état général de conservation des enduits est plutôt médiocre. La fragilité du mortier, sa pulvérulence et son délitage ont provoqué de très nombreuses fissures et fractures ; la surface présente une certaine usure et des concrétions tandis que le pigment est assez effacé par endroits.

Le décor des deux pièces paraît parfaitement similaire. Il s'agit dans les deux cas de décors à fond blanc (fig. 27). La zone inférieure blanche, a priori sans compartimentations ni motifs, présente une hauteur de 33 cm. Elle est couronnée d'une bande de transition rouge horizontale (6 cm) qui se poursuit verticalement le long des angles de la paroi (largeur comprise entre 5,7 et 6,7 cm) et encadre vraisemblablement toute la zone médiane. Cette dernière, également blanche, est divisée en panneaux par un filet

Figure 26
Vue générale de l'effondrement des peintures dans les pièces 16 et 17 (cliché C. Zielinski, Inrap).





Figure 27
Restitution hypothétique avec photos du décor de la paroi ouest des pièces 16 et 17 (restitution, clichés et DAO J. Boislève, Inrap).

rouge de 1 cm de largeur, qui prend naissance sur la bande de transition et se développe verticalement. Il divise la zone médiane en deux panneaux d'égale largeur.

D'un point de vue technique, les plaques appartenant à ce décor ne présentent aucune trace d'un éventuel bouchage de fenêtre ou d'une quelconque réfection dans l'enduit.

La surface de l'enduit est assez peu soignée, au lissage très irrégulier avec de nombreuses aspérités.

Les revers livrent une surface assez plane et lisse avec quelques aspérités et des empreintes de végétaux qui correspondent à ceux contenus dans le mur en terre sur lequel l'enduit était appliqué. L'enduit est constitué de deux couches de mortier sur une épaisseur totale de 2,7 cm. La couche d'épiderme, de couleur blanche, est une fine pellicule de chaux finement

broyée, de 3 mm d'épaisseur. La couche de préparation, épaisse de 2,4 cm, est constituée d'un mortier rosé, avec une matrice de sable fin probablement chargé d'argile qui lui donne sa coloration.

Les décors des pièces [16 et 17] présentent une telle similitude qu'ils constituent assurément des réalisations contemporaines. Leur pauvreté ornementale est évidente et vise à l'économie. Le schéma est réduit à sa plus simple expression avec un motif purement linéaire sans ajout d'aucune sorte. Ce type de décor est assez répandu en Gaule même si, paradoxalement, les ensembles étudiés et publiés sont peu nombreux ; l'absence de motifs colorés et le peu d'attrait visuel n'ayant souvent pas encouragé les fouilleurs et chercheurs à les documenter. Une première synthèse de S. Groetembril et H. Éristov (Éristov, Groetembril 2006), consacrée aux décors à fond blanc, a classifié les différents types. Les décors des pièces 16 et 17 se rattachent au type à fond blanc à décor simple.

L'enquête met en évidence, comme on pouvait s'y attendre, l'utilisation fréquente de cette ornementation pour des espaces modestes ou de fonction secondaire au sein d'un bâtiment plus riche. Ainsi, on retrouve une peinture assez similaire sur le mur L de la pièce III de la maison dite «Le Prétoire» à Vaison-la-Romaine (Allag, Barbet 1995, 85-87). Le décor se situe dans un bâtiment annexe de la riche demeure; l'identification de salles de service et la présence de latrines confirment le rôle secondaire de ces pièces. À Fréjus, place Formigé, c'est également un décor très simple, à fond blanc et traits d'encadrements noirs et rouges, qui est identifié dans un couloir de service. Il en va de même à Mâlain (Aujas 2003, 51-53) où le décor de la salle 111, à simples filets et bandes rouges sur fond blanc, correspond à une pièce située à proximité d'un hypocauste et en liaison directe avec un espace dévolu à l'artisanat. Ce type de peinture est d'ailleurs aussi connu dans des espaces utilitaires comme les boutiques du site de Vaugrenier (Viâtgé, Arnaud 1999, 22-23) ou le quartier artisanal d'Angers sur le site du Logis Barrault³². Enfin, on le trouve dans des espaces de caves telles celles d'Erqueline (Éristov, Groetembril 2006, 61) ou de Mandeuire (Billerey, Mazimann 1998 et Barbet 2008, 253-254). À Nîmes, on peut rapprocher ce décor de la Maison 3 (pièce 1) (Sabrié 1998, 20-21) et de la maison 12 (pièce 8) (Sabrié 1998, 58) du site de Villa Roma.

Si le type à fond blanc et décor simple est bien caractéristique de pièces secondaires, tant dans l'habitat privé que dans les bâtiments publics, la datation de ces ensembles n'est pas toujours aisée. Le goût pour ces décorations sobres autant qu'économiques est déjà présent à Pompéi. En province il apparaît assez tôt, dès le I^{er} s. ap. J.-C., et reste en vigueur tout au long de la période romaine avec toutefois un essor particulier au cours du II^e s. ap. J.-C. À cette époque, les décors semblent cependant plus variés et s'enrichissent de motifs et de compositions plus complexes. Ainsi, le décor d'Angers est daté du milieu du I^{er} s. ap. J.-C., d'ailleurs R. Sabrié propose une datation assez similaire, vers 50-60 ap. J.-C., pour les deux ensembles de Villa Roma. Les décors des pièces [16 et 17] présentent également de fortes similitudes avec un enduit découvert en place à Antibes, Rue Georges-Clémenceau³³, dont le contexte n'est pas clairement interprété, mais dont la datation oblige à y voir une réalisation de la seconde moitié du I^{er} s. ap. J.-C. En revanche, le décor de Mâlain est plus tardif puisque le matériel archéologique contraignant indique une réalisation dans le courant du II^e s. ap. J.-C.

Il est donc difficile d'établir une datation stylistique fiable mais on retiendra que les décors les plus schématiques semblent tout de même plus développés au

I^{er} s. ap. J.-C., alors qu'aux siècles suivants, ils présentent plus facilement des accessoires décoratifs (touffes de feuillages en zone inférieure, encadrement intérieur et points d'angles, vignette...) qui sont totalement absents sur le décor qui nous concerne.

La chronologie relative nous oblige de plus à considérer la postériorité de l'installation de ce décor par rapport à celui de la pièce [15]. En effet, la cloison qui sépare les pièces [16 et 17] se situe à proximité immédiate de la fenêtre nord de la paroi ouvrant sur la pièce [15]. Elle ne peut donc exister au moment de l'ouverture des fenêtres. D'autre part, aucun élément n'indique une reprise dans le décor à fond blanc. La réalisation de cet enduit n'intervient donc qu'après l'obturation des fenêtres mises en évidence précédemment. Le décor ne peut dès lors pas être antérieur au milieu du I^{er} s. ap. J.-C. et résulte sans doute de la phase de réaménagement des années 70-80 ap. J.-C.

3.3. Les espaces proches du jardin

À l'est, la seconde entité, accessible depuis le couloir [9], est fortement remaniée. Les pièces précédentes, de petites dimensions, sont regroupées pour former les espaces [18 et 19] plus vastes, aux sols de béton.

Enfin, les cellules [20 et 21] attestent également d'un sol construit, sans doute mosaïqué pour la première³⁴, et simplement bétonné pour la seconde où des restes fragmentaires signalent un décor de cabochons noirs, disposés sur la pointe et distants de 22 cm. Des fragments d'enduit peint retrouvés dans la pièce [20] (ensemble 3) mentionnent l'existence d'au moins trois décors peints dont l'un est particulièrement soigné, aux couleurs variées et probablement assez luxueux.

3.3.1. Les différents décors peints identifiés

Ils proviennent d'un remblai contenant de nombreux éléments de sols, de tuiles et d'enduits probablement concentrés à cet endroit à la suite d'une récupération des matériaux des murs environnants.

Le premier (ensemble 3a), malgré des remontages limités qui empêchent une restitution fiable de l'ensemble de la paroi, révèle une composition assez riche (fig. 28). La zone inférieure, au-dessus d'une plinthe jaune surmontée d'un filet blanc, présente un fond rouge bordeaux moucheté de blanc et de jaune (fig. 29). Les éclaboussures, très vaporeuses, dessinent presque des veinures. Ce champ, dont la hauteur reste inconnue, est couronné d'une moulure fictive. À sa base, un filet noir évoque l'ombre portée par le relief. Au-dessus une bande blanche est rehaussée de filets violets à bordeaux qui créent les modé-



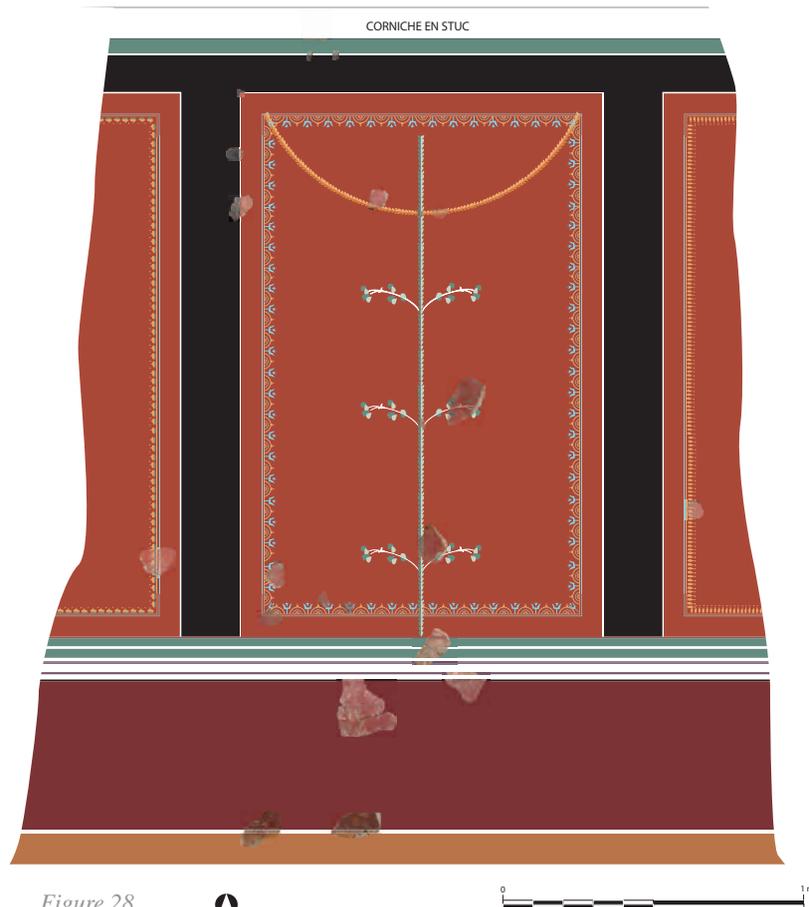


Figure 28 ▲

Restitution hypothétique et proposition de situation des éléments, avec photos des plaques, du décor 3a trouvé dans la pièce 20 (restitution, clichés et DAO J. Boislève, Inrap).

Figure 29 ▼

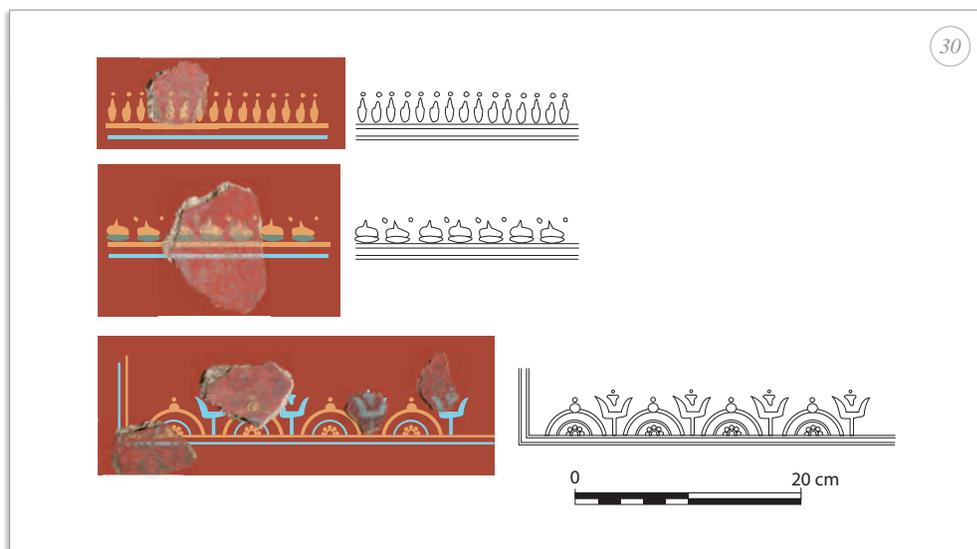
Divers fragments de la zone inférieure du décor (clichés J. Boislève, Inrap).



natures de la moulure. Ensuite, une bande verte de 6,5 cm de large évoque le traditionnel rebord supérieur du podium ainsi formé. Elle est pourvue d'un filet blanc central et d'un filet sommital noir à violet foncé. L'organisation de la zone médiane est plus délicate à établir à partir des quelques indices à disposition. Elle est encadrée d'une bande verte, doublée d'un filet intérieur blanc, qui borde les angles de la paroi et souligne la corniche sommitale en stuc (cf. *infra*). La division de la zone médiane ainsi enca-

drée doit se répartir en grands panneaux à fond rouge séparés par des inter-panneaux noirs. Plusieurs fragments montrent cet enchaînement entre les deux champs colorés simplement limités par un filet blanc. L'un à angle droit prouve que le rouge constitue la couleur des panneaux et que le noir est présent au-dessus des panneaux, en zone de couronnement de la zone médiane. Un autre fragment lié à la bande de transition entre zone inférieure et zone médiane, indique un champ rouge reposant directement sur la bande verte, ce qui prouve que les panneaux rouges sont posés sur cette dernière. Ils sont également ornés d'un riche encadrement intérieur rehaussé d'une bordure ajourée dont au moins trois types différents sont identifiés (fig. 30). Ils reposent sur un encadrement constitué de deux filets, l'un bleu clair et l'autre jaune, espacés de 0,5 cm. Deux des trois bordures sont des lignes de motifs répétitifs. Pour la première il s'agit de pois jaunes rehaussés d'une touche de vert à la base, large d'environ 2 cm, avec point intercalaire. Pour la seconde, il s'agit de trifols jaunes très élançés et pointés, sans motif intercalaire. Le troisième modèle, plus complexe, est composé d'une ligne de demi-cercles avec alternance. Ils sont concentriques avec un demi-cercle jaune bouleté au centre, un second bleu puis un troisième jaune rehaussé d'un gros point central et d'un petit point dans la continuité. Le motif intercalaire est un calice stylisé, traité en bleu clair, avec une petite hampe le rattachant au filet. D'autres accessoires décoratifs sont identifiés mais leur emplacement est plus difficile à déterminer. On note ainsi l'utilisation de petites guirlandes bicolores, aux feuilles découpées dessinant une ligne ondulée (fig. 31). Les quelques fragments qui nous sont parvenus indiquent deux modèles de guirlandes. L'une est caractérisée par un côté vert clair et l'autre vert foncé, l'autre par un côté jaune clair et le second jaune foncé. La guirlande verte est une guirlande tendue, verticale, formant peut-être un thyse feuillu. Elle est pourvue d'excroissances, des tigelles portant des grappes de feuilles vert foncé et vert clair qui rythment vraisemblablement la tige dans sa verticalité. Un unique fragment indique que les deux modèles de guirlandes, jaunes et vertes, se croisent. La guirlande verte peut être envisagée comme une sorte de hampe, peut-être au centre d'un panneau, et la guirlande jaune qui coupe la première, comme un élément pendant en feston depuis le sommet du panneau. D'autre part, plusieurs motifs finement traités, dont un élément de volute en dégradé de jaune, apparaissent sur quelques fragments, également sur fond rouge (fig. 32). Ils appartiennent peut-être à un candélabre qui serait alors au centre d'un autre panneau, en lieu et place des guirlandes.

Enfin, le sommet de la paroi est orné d'une corniche en stuc comme en témoigne un fragment présentant



un arrachement caractéristique bordé d'une bande verte. La restitution proposée pour cet ensemble demeure très hypothétique.

La surface présente un lissage fin et régulier. La manière de peindre est délicate avec des filets droits et de largeur assez régulière. La palette chromatique est assez riche.

L'épaisseur des mortiers varie de 4,5 cm à 3,3 cm, la plus importante correspondant à la zone inférieure. Seules deux couches de mortier sont perceptibles à l'œil. La couche d'épiderme, épaisse de 0,8 cm est blanche avec des cristaux assez gros, probablement de calcite. La couche de préparation qui oscille entre 2,5 et 3,7 cm est composée d'un mortier beige à sable moyen avec quelques nodules de chaux et l'empreinte de quelques inclusions végétales. Les revers ne sont généralement pas conservés et les rares fragments qui en présentent indiquent une surface plutôt plane, sans traces d'accrochage visibles.

Dans le cadre d'une analyse stylistique, les éléments constitutifs de ce décor peuvent être étudiés un à un. Nous ne reviendrons pas sur la zone inférieure mouchetée dont nous avons déjà évoqué l'évolution pour le décor de la pièce [15] (ensemble 1). On retrouve également une corniche fictive surmontée d'une bande verte évoquant le podium, procédé issu du II^e style et encore largement adopté au III^e style puis simplifié par la suite mais dont subsistent souvent des réminiscences.

Ce sont les éléments de zone médiane qui apparaissent les plus caractéristiques. La finesse des motifs évoque un décor soigné, probablement assez luxueux. L'emploi des bordures ajourées, notamment en encadrement intérieur de panneaux, apparaît au début du IV^e style dans les cités campaniennes³⁵. Imitant une den-

telle ou évoquant les franges d'un tissu, le motif se répand largement dès les années 40 ap. J.-C. En Gaule, le IV^e style, auquel ce motif est associé, n'a trouvé que peu d'échos. Toutefois il en va un peu différemment pour la Narbonnaise où les artisans semblent avoir tout particulièrement apprécié ce nouvel accessoire décoratif qui est alors intégré au schéma du III^e style que l'on continue à mettre en œuvre en province. L'évolution du motif tend à une simplification pour une réalisation plus rapide et également à une augmentation en taille. Le décor présente trois types de bordures de schémas assez simples même si l'exemplaire à arcs de cercles est sans doute plus délicat à réaliser. Les décors de Narbonne ont livré une profusion de bordures ajourées dont les différents types ont été recensés en grande partie par R. Sabrié (Sabrié, Demore 1991). Sans y retrouver la copie conforme des modèles qui nous concernent, on identifie des éléments d'inspiration très proche. Ainsi, la bordure du secteur Ci 27 du Clos de la Lombarde (Sabrié, Demore 1991, 88) utilise également une alternance de demi-cercles chargés d'un cercle bouleté et d'un motif se rapprochant du lotus stylisé. Un autre exemplaire trouvé à Aix-en-Provence, dans la pièce 2 du site de l'Aire du Chapitre, présente les mêmes caractéristiques avec un traitement peut-être un peu plus soigné.

La bordure à rang de pois pointés trouve également de très nombreuses comparaisons. Beaucoup plus simple de réalisation, elle est très fréquemment usi-

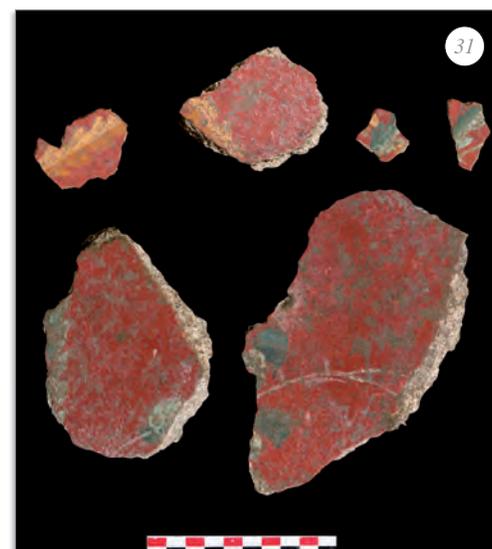


Figure 30
Trois types de bordures ajourées (clichés, relevés DAO J. Boislève, Inrap).

Figure 31
Éléments de feuillages et de guirlandes bicolores (clichés J. Boislève, Inrap).

Figure 32
Éléments de candélabre ? (clichés J. Boislève, Inrap).

tée comme à Narbonne, mais deux autres exemples nîmois s'en rapprochent davantage. En effet, sur le site de La Marseillaise (Sabrié 2000, 168) et dans la pièce PCE4164 du site du parking Jean Jaurès (Boislève *et al.* 2011a, 43 ; Boislève à paraître), on retrouve ces pois écrasés et pointés pourvus d'un rehaut vert à la base. Cette particularité, présente à trois reprises dans la même cité, pourrait donc signer la marque d'un même atelier. Les deux ensembles sont datés, par comparaison stylistique, de la seconde moitié du I^{er} s. ap. J.-C.

La troisième bordure est d'inspiration assez similaire mais avec des pois étirés qui se rapprochent de trifols rapidement esquissés.

La relative finesse d'exécution de ces bordures et leur format assez restreint plaident en faveur d'une réalisation de la seconde moitié du I^{er} s. ap. J.-C.

Les fines guirlandes bicolores trouvent aussi d'assez nombreuses comparaisons. Le jeu de deux couleurs vise à donner une profondeur et un relief aux feuillages. Pour autant, la guirlande est clairement stylisée. On trouve un modèle très similaire, en deux teintes de vert sur fond blanc, sur un fragment de Herzogenbuchsee (CH) (Fuchs 1989, 95-96) datée de la période antonine. Le thème est particulièrement fréquent dans le répertoire décoratif du III^e style et les guirlandes, souvent en festons, s'accrochent partout dans les compositions. On trouve ainsi, à Nîmes, des éléments similaires sur quelques fragments de la propriété Solignac³⁶. Citons encore le décor d'un comptoir de boutique à Olbia (Barbet 1993, 11) également en deux teintes.

Toutes aussi fréquentes que les guirlandes, les petites tigelles souples avec grappe de feuilles appartiennent au même répertoire. Elles sont fréquemment accrochées aux éléments verticaux du décor, tels les candélabres, les colonnes de feuilles ou les filets d'encadrement. La finesse des tiges blanches et le traitement en deux teintes de feuilles oblongues rappellent par exemple le décor des Nymphéas à Vienne³⁷.

On perçoit donc un décor soigné, aux couleurs variées et présentant un certain luxe (d'autant que

les candélabres, dont nous ne connaissons que d'infimes fragments, semblent assez foisonnants). Ce riche décor reste toutefois difficile à dater précisément. L'utilisation d'un répertoire du III^e style auquel s'ajoutent les bordures du IV^e style permet tout de même d'envisager une réalisation au I^{er} s. ap. J.-C., sans doute un peu après 50 ap. J.-C.

Le second décor (ensemble 3b) présent dans le remblai de la pièce 20 n'est connu que très partiellement et se distingue nettement par une différence de nature et de stratigraphie des mortiers. Il s'agit manifestement d'un décor assez sobre dominé par de grands fonds blancs. La zone inférieure blanche est assez densément couverte de grosses mouchetures rouges réalisées à l'éponge (fig. 33). Elle est couronnée par une bande noire de 2,3 cm de large, elle-même surmontée d'une bande rouge de 5,6 cm de large. Au-delà se développe un champ blanc. Parmi les éléments conservés, aucun indice de division en panneaux et inter-panneau ni aucun accessoire décoratif pouvant correspondre à des candélabres n'est perceptible.

Le décor est trop incomplet pour permettre une étude stylistique fine. Toutefois, on retiendra la présence d'un décor à fond blanc probablement assez modeste mais néanmoins soigné dans sa facture. Le traitement de la zone inférieure avec ces larges veines trouve un parallèle convaincant sur un décor tout aussi incomplet de la pièce 12 de la maison 8 de Villa Roma (Sabrié 1998, 37).

Le troisième décor (ensemble 3c), encore plus incomplet et sur un mortier encore différent, révèle quelques fragments à fond gris moucheté de vert et jaune appartenant probablement à la zone inférieure. Ce champ moucheté est limité par une bande noire. Les autres fragments présentent un fond jaune qui semble assez uniforme. Seuls quelques-uns livrent, sur ce fond, une bande blanche marquée d'un double filet violet et mauve. Elle est placée perpendiculairement à une bande noire. Une bande verte est aussi présente sur le fond jaune. Également, sur de nombreux fragments, une bande noire de 6 cm de large, bordée d'un filet blanc (0,5 cm), jouxte un angle en ressaut correspondant sans doute à un angle de la paroi.

3.4. Une aile plus ostentatoire au sud de la *domus*

Alors que la majorité des revêtements de l'aile méridionale présente un *tessellatum* conservé, il ne subsiste pratiquement rien des peintures murales qui ornaient les pièces [22 à 26]. Moins exploré par la fouille, ce corps de bâtiment est composé d'une série de cinq pièces alignées. L'articulation entre le décor et l'espace architectural est manifeste à travers la

Figure 33

Élément de zone inférieure d'un décor à fond blanc (cliché J. Boislève, Inrap).



recherche d'une perspective axiale, sans doute centrée sur les jeux d'eau du bassin, le rapport planimétrique entre ces pièces de réception ou d'apparat et la composition dynamique du jardin. L'absence d'obstacle visuel (porte, cloison) de la pièce [23] en bordure de rue jusqu'à la grande salle [26] et la progression de plain-pied d'ouest en est accentuent certainement l'effet escompté. À mesure que le visiteur progresse dans le bâtiment, des programmes décoratifs distincts (pavement, peinture murale, mobilier) soulignent la mise en scène de l'espace. L'itinéraire s'achève dans le couloir [9] où une ouverture, vraisemblablement plus imposante, dévoile une vue panoramique de l'intégralité des composantes du jardin (bassin, jeux d'eau, végétations...).

Au contact de la rue, deux cellules [22 et 23], de faible dimension, présentent des sols en béton lissé, de teinte blanche, ornés d'un semis irrégulier de débris de schiste noir (*opus segmentatum*), présent sur toute la surface et conservé jusqu'au bas des murs (fig. 34 et 35). Le petit vestibule [23] s'ouvre sur la vaste pièce [24] sans fermeture construite ni rupture de niveau, mais par un simple changement de décor. Cette probable salle de réception, équipée d'un bassin central, n'a conservé que quelques bribes d'un sol en béton lissé incrusté de cabochons noirs posés sur la pointe et distants de 12 cm. Une bande blanche, large de 45 cm et vierge de cabochons borde le tapis. Elle communique à l'est avec le vestibule [25] dont la position entre les espaces [24 et 26] pourrait évoquer à cet endroit, au centre du couloir [10], un accès privilégié à l'aile méridionale bien que sa vision tronquée par la fouille empêche d'interpréter davantage cette entrée. Comme précédemment, la transition s'effectue par le seul décor, des alignements de cabochons à l'*opus scutulatum*.

3.4.1. L'*opus scutulatum* de la pièce 25

Le sol est conservé sur une longueur maximale de 305 cm (d'est en ouest) et 174 cm en largeur (du nord au sud) (fig. 36). La mosaïque a en grande partie disparu du fait du percement d'une cave, de l'installation au sud d'un mur fondé et du creusement d'une grande fosse au nord qui ont tout trois perforé la totalité des niveaux de fondation. Sur la partie conservée le tapis de tesselles présente de fortes lacunes avec d'importantes disparitions à l'ouest, au niveau du passage entre les pièces 24 et 25. Ailleurs les tesselles sont encore bien solidaires du lit de mortier.

À l'ouest de la pièce, au niveau de l'ouverture, semble-t-il assez large sur la pièce voisine, une limite très nette sépare le sol mosaïqué du sol de béton lissé à incrustation de cabochons noirs. Une bande noire d'au moins sept rangs de tesselles borde cette



limite. Elle est conservée sur 6 cm de largeur mais demeure incomplète. Au-delà, sept rangs de tesselles blanches doivent constituer la limite ouest du champ blanc d'une rallonge observée sur une autre plaque, un peu plus à l'est. Cette rallonge présente donc un fond blanc large au maximum de 64 cm et au minimum de 57 cm. Elle est ornée d'un motif de rinceaux dont ne subsistent qu'une feuille et une volute (fig. 37). La feuille d'acanthé se présente courbée vers la gauche, traitée en noir avec un contour très découpé, en feuilles triangulaires réparties de part et d'autre d'une nervure centrale blanche. De la volute ne reste qu'un arc de cercle au trait noir et, en son centre, deux boutons, fruits ou pétales en bulbe trifide. Quelques tesselles noires à gauche marquent sans doute l'amorce d'un troisième élément. Ils sont cernés de noir avec un remplissage rouge souligné de jaune à la base du motif. L'extrémité trifide est marquée de tesselles rouges. Le motif central, à peu près vertical, naît d'une tige jaune tandis que le motif latéral droit, légèrement courbé, naît d'une tige noire.

La rallonge est limitée à l'est par une bordure multiple composée d'un filet noir de 2,7 cm pour trois rangs de tesselles, d'un filet blanc de 2,5 cm, également pour trois rangs de tesselles, puis d'une bande noire d'au moins huit rangs de tesselles pour une largeur conservée de 6,2 cm.

D'après la plaque conservée plus à l'est, il faut envisager un champ noir au-delà de la bande pré-

Figure 34
Le sol de la pièce 22 (à droite, au premier plan) est séparé du sol de la pièce 23 (à droite, au second plan) par un mur épierré. À l'est (à gauche), se développe la pièce 24 avec son sol décoré (cliché C. Fock-Chow-Tho, Inrap).

Figure 35
Zone de contact entre les sols des pièces 23 (en bas) et 24 (en haut) (cliché M. Piskorz, Inrap).





Figure 36  Vue d'ensemble de l'opus scutulatum (cliché J. Boislève, Inrap).

Figure 37  Détail du rinceau sur la rallonge (cliché J. Boislève, Inrap).

cédente. Il s'agit d'un champ en *opus tessellatum* en chevrons, probable bande de raccord (fig. 38). Conservé sur 7,5 cm, sa largeur maximale ne peut excéder 19,8 cm. Il est limité à l'est par un filet noir de 2,5 cm constitué de trois rangs de tesselles, puis une bande blanche de 4 cm en cinq rangs et une bande noire de 4,5 cm de largeur, également en cinq rangs de tesselles.

Cette dernière bande borde le champ unitaire occupant le centre de la pièce. Il s'agit d'un *opus scutulatum* ou pavement à incrustation d'éclats sur *tessellatum* polychrome à fond en damier régulier de tesselles en opposition de quatre couleurs (*Décor I* 1985, 111c). Le damier, sur fond blanc, alterne les rangs à tesselles rouges et ceux à tesselles jaunes, toujours séparés par un rang à tesselles noires (fig. 39). L'alternance est toutefois souvent imparfaite avec des inclusions de tesselles d'une couleur dans des rangs d'une autre couleur ou plusieurs rangs successifs de même couleur. Le semis de *scutulae* et de *crustae* est irrégulier. La mosaïque en place conserve quatorze *scutulae* de formes et de natures de roches variées. Les *crustae*, en cabochons, sont des carrés jaunes ou rouges d'environ 2,5 cm de côté. Leur disposition ne répond à aucun rythme précis. Quelques blocs complémentaires de cette mosaïque ont été retrouvés en emploi dans un mur moderne implanté au sud de cet espace.



Pour faciliter la lecture, les *scutulae* ont été numérotées de 1 à 14³⁸ (fig. 40).

Outre les *scutulae* qui font appel à différents marbres, les tesselles blanches sont en calcaire blanc tandis que les tesselles noires semblent être en schiste. Les tesselles jaunes et rouges ne sont pas constituées de terre cuite, les premières sont probablement en calcaire, la nature des secondes reste à définir.

Pour un carré de 10 cm de côté, la densité du damier atteint 147 tesselles, soit des cubes de 0,5 à 0,8 cm de côté. La première bande noire bordant le champ unitaire utilise des cubes de 0,7 à 0,9 cm de côté. La bande blanche qui la jouxte utilise des tesselles de 0,6 à 0,8 cm et le filet noir qui suit, des cubes de 0,8 à 1,2 cm de côté. Le champ noir en chevrons présente une densité de 112 tesselles, soit des cubes de 0,8 à 0,9 cm de côté. La bande noire, le filet blanc et le filet noir qui suivent sont formés de tesselles de 0,6 à 0,9 cm de côté, alors que les tesselles blanches de la rallonge mesurent 0,7 à 0,9 cm de côté pour une densité de cent cinquante et un cubes.

Les décors en *opus scutulatum* sont assez nombreux mais demeurent davantage attestés en Italie qu'en Gaule. En Italie, ils ne se trouvent toutefois guère au-delà du règne d'Auguste. Dans la majorité des cas, les *scutulae* se dégagent sur un fond monochrome, noir ou blanc. En Gaule, les exemples semblent un peu plus tardifs comme deux pavements d'Autun, l'un sur fond blanc, l'autre sur fond noir, ou encore à Vienne, Valence, Clermont-Ferrand, Fréjus et Narbonne. Tous sont datés au plus tard vers 50 ap. J.-C.



Numéro	Dimensions (cm)	Forme	Matériau	Commentaire
1	1,5 x 8,7	rectangle	brèche à primaire blanche et ciment jaune orangé	
2	4,9 x 4,3	triangle à pointes tronquées	marbre violacé. Porta Santa (?)	
3	5,1 x 5,4	triangle à pointes tronquées	roche blanche à veinures grises à violacé	
4	1,9 x 7	rectangle	Cipolin de Karystos	
5	9,1 (5,4 cons.) x 3,5	triangle	roche blanche à veinures jaunes	la plaque est incomplète mais l'empreinte confirme un triangle complet à l'origine
6	6 x 3,2	forme grossièrement losangique	roche grise à violacée	
7	6,8 x 4,1	rectangle	brèche à primaire blanche et ciment gris bleuté à violacé	
8	6 x 1,9	rectangle	brèche à primaire blanche et ciment jaune orangé	
9	2,7 x 4,1	rectangle	marbre blanc	
10	6,3 x 11,2	triangle	brèche à primaire blanche et ciment jaune orangé	
11	7,5 x 8	triangle	marbre blanc	
12	2,6 x 7,4	rectangle	Cipolin de Karystos	
13	2 x 5,3	rectangle	brèche à primaire blanc cassé et veines violettes	
14	6,6 x 2	rectangle	marbre rouge antique de Grèce	

Figure 38
Vue de la bordure
(cliché J. Boislève, Inrap).

Figure 39
Détail du champ avec damier
régulier polychrome
(cliché J. Boislève, Inrap).

Figure 40
Tableau analytique des scutulæ.

Toutefois, l'exemplaire trouvé sur le site de Clérisseau appelle d'autres comparaisons. En effet, le fond polychrome en damier régulier est bien particulier. On mentionne un seul cas de fond de damier en Italie, sur le Palatin, mais il s'agit d'un damier noir et blanc ; à l'inverse la polychromie est connue, mais il s'agit alors d'un semis irrégulier de tesselles.

Le fond en damier polychrome régulier semble donc à ce jour inconnu en Italie. En Gaule en revanche,

nous trouvons trois exemples similaires. Le premier est un pavement découvert à Apt en 1957 (Lavagne 1979, n° 207, 150-152, pl. LVII et LVIII). Il est daté du début du II^e s. ap. J.-C. et n'est que partiellement conservé. Un second est trouvé à Nîmes, découverte ancienne (BCTHS, pl. XXVI) probablement faite en 1898 avenue de la Plate-Forme (CAG 30, 303). Elle offre un damier parfaitement similaire et une densité de *scutulæ* plus importante. Signalons également un pavement exhumé Place Questel (Hénique 2001)



mais dont le fond polychrome n'est pas en damier. Enfin, le troisième est un pavement de Narbonne (Sabrié 1989, 229-234), découvert au 9 rue Descartes dont le fond polychrome utilise toujours les mêmes couleurs (rouge, jaune, noir et blanc), mais dont les lignes forment en plus des chevrons.

La proximité géographique de ces quatre revêtements en *opus scutulatum* sur fond de damier, amène à envisager une spécificité locale, peut-être l'œuvre d'un atelier nîmois.

3.4.2. Le sol et les peintures de la pièce [26]

Enfin le corps de bâtiment s'achève par la plus grande pièce connue [26], d'une surface restituée d'environ 100 m², placée dans le prolongement du bassin. L'ornementation soignée du sol mosaïqué, ici partiellement conservé, devait sans doute être en corrélation avec le décor mural, dont la maigre conservation ne permet pas de juger de la qualité et de la richesse.

Le sol de la pièce 26 est constitué d'un *opus tessellatum* qui a pu être dégagé sur 4,80 m de large (nord-sud) et 5,80 m de long (est-ouest). Le tapis de tesselles n'était toutefois que très partiellement conservé et se présentait en huit plaques non jointives laissant apparaître de très nombreuses lacunes (fig. 41).

La composition très géométrique du décor permet d'en proposer une restitution quasi complète malgré ces nombreux manques. Seule la présence d'éven-

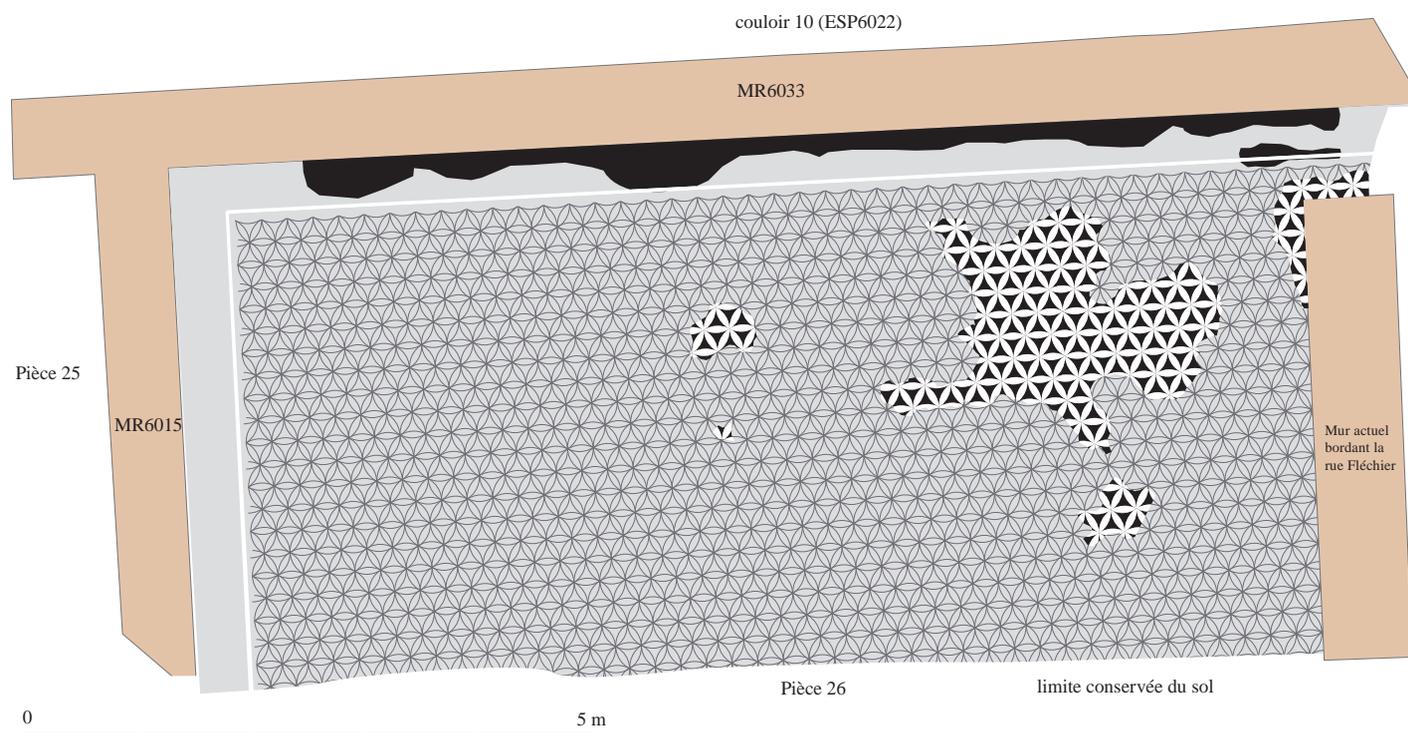
tuelles rallonges, ornées ou non, marquant l'entrée à l'est de la pièce ou l'accès présumé à l'ouest, demeure incertaine.

La bande de raccord est connue le long de la paroi nord de la pièce, sur une bonne partie de sa longueur (9,20 m). Il s'agit d'une bande noire de 48 cm de large en *opus tessellatum* monochrome à rangs obliques par rapport au mur. La mosaïque est posée avant l'enduit mural conservé sur quelques centimètres de hauteur et qui ne présente à ce niveau qu'un fond noir.

La bordure n'est connue qu'en deux points situés également le long du mur nord de la pièce. Elle se composait, de l'extérieur vers l'intérieur, d'un filet noir de trois rangs de tesselles pour une largeur de 3 cm, d'une bande blanche de sept rangs de tesselles pour une largeur de 6 cm et d'une bande noire, incomplète, d'au moins cinq rangs de tesselles pour une largeur conservée de 4 cm.

Aucune plaque ne permet de connaître la liaison directe entre la bordure et le champ central. Toutefois, un tracé préparatoire repéré sur le lit de pose doit correspondre à la limite du champ. Il s'agit d'un tracé rectiligne (probablement incisé, mais dont le mauvais état de conservation ne permet pas d'exclure absolument un tracé à la cordelette), parallèle au mur nord de la pièce et situé à 60,5 cm de celui-ci. Si on admet qu'il correspond bien au côté intérieur de la bordure, alors la bande noire incomplète décrite précédemment ne doit guère comporter, en

Figure 41
Sol SL6024, plan des
différentes plaques conservées
(DAO J. Boislève, Inrap).



largeur, qu'un ou deux rangs de tesselles supplémentaires.

Toutes les autres zones conservées appartiennent au champ (fig. 42). Elles définissent un décor unitaire occupé par un motif géométrique et répétitif (*Décor I* 1985, 247e), soit une composition triaxiale de cercles sécants en six points et tangents, faisant apparaître des six-feuilles et déterminant des triangles concaves, en opposition de couleurs.

Les cercles ont un diamètre variable de 44 à 45 cm et dégagent, en se recoupant, des fuseaux blancs qui convergent six par six pour former des six-feuilles dont le centre n'est pas matérialisé. Chaque fuseau est long de 20 à 21 cm pour 5 à 5,5 cm de large dans la partie centrale. Ils sont constitués de six rangs de tesselles blanches (de 0,6 à 0,9 cm de côté) soit environ cent vingt cubes par fuseau. Les triangles concaves, noirs, ont une largeur équivalente, soit 20 à 21 cm. Ils sont constitués de deux rangs de tesselles dessinant la bordure et d'un remplissage en rangs parallèles. Un triangle concave est constitué d'environ cent soixante-quatre cubes.

Les plaques du tapis central conservent quinze rangs de cercles mais un infime vestige, situé à l'extrême sud de l'emprise de fouille, indique que le champ unitaire était présent sur au moins 4,20 m de largeur. La pièce mesure au minimum 5,40 m du nord au sud.

Les cubes blancs sont en calcaire dur très fin. La détermination de la roche des cubes noirs est encore incertaine, il s'agirait plutôt d'un calcaire que d'un schiste bitumeux.

Au niveau de la bande de raccord, la pose des tesselles est assez régulière et la densité est de cent cinquante-six cubes pour un carré de 10 cm de côté, alors que pour le champ unitaire, elle est de deux cent quinze cubes. Les tesselles employées pour le motif géométrique sont donc plus fines que celles utilisées pour la bande de raccord.

Si le motif de six-feuilles est assez fréquent, son utilisation en composition triaxiale dans un décor couvrant de tapis n'est pas si courante. D'après H. Stern (Stern 1967, 51), elle apparaît pour la première fois à Pompéi, dans la maison de Castor et Pollux, datée de l'époque républicaine. En Gaule, on la retrouve sur plusieurs mosaïques de la vallée du Rhône, datées, souvent sur des bases stylistiques, de l'époque sévérienne. À Lyon, sur le site du couvent du Verbe Incarné, rue Roger Radisson (Stern 1967, n° 54, 51, pl. XXXIX), plusieurs mosaïques sont exhumées en 1913 dont un pavement à composition de six-feuilles blancs sur fond noir. La bordure du champ est com-



posée de bandes noires et blanches. Les éléments de datation sont minces mais un diplôme militaire daté de 192 a été trouvé sous la mosaïque directement voisine de celle qui nous intéresse ici (mosaïque référencée sous le n° 53, Stern 1967).

À Saint-Romain-en-Gal (Lancha 1981, n° 412, 299, pl. CLXXIX; S. A. 1999), une mosaïque similaire fut découverte en 1972, sur le chantier dit de la Plaine. Le pavement, de 5,50 m par 3,80 m, présente le même motif couvrant, toujours traité en noir et blanc et avec des bordures simples, également noires et blanches. Elle est datée, par comparaison avec la mosaïque de Lyon, du début du III^e s.

À Saint-Paul-Trois-Châteaux (Lavagne 1979, n° 110, 104-105, pl. XXXIX), le champ, également couvert d'une composition de six-feuilles blancs déterminant des triangles curvilignes noirs, est limité par des bordures très similaires à celle de l'exemple lyonnais, notamment la bande en damier. La datation s'établit d'ailleurs ici par comparaison avec la mosaïque de Lyon.

Une autre mosaïque similaire provient de la capitale de cité des Tricasses, Troyes. Découverte en 1856, rue du Fort-Bouy (Darmon, Lavagne 1977, n° 499, pl. C à CII), elle mesurait 5 m sur 3,50 m. La bordure est constituée d'une ligne de triangles superposés noirs. J.-P. Darmon et H. Lavagne proposent une datation stylistique hypothétique du premier tiers du III^e s.

Ce motif est également connu en remplissage unitaire de panneaux circulaires ou carrés, au sein de

 *Figure 42*
Vue du champ unitaire
(cliché J. Boislève, Inrap).



mosaïques dites «à décor multiple». On en trouve ainsi un exemple à Sens, sur la mosaïque dite «des chevaux du Soleil» (Darmon, Lavagne 1977, n° 415, 45, pl. XI et XVI.2) découverte en 1910 rue du Général Dubois. Le motif noir et blanc orne un compartiment circulaire inscrit dans un cadre carré dont les écoinçons sont timbrés d'une *hedera*. Le traitement des bordures, et plus encore celui du tableau représentant le *Sol Invictus*, suggère une datation au deuxième ou troisième quart du III^e s. ap. J.-C. On retrouve la même disposition sur la mosaïque de Sainte-Colombe, découverte en 1811 (Lancha 1981, n° 328, 148-157, pl. LXVIII). Le remplissage de six-feuilles blancs sur fond noir y est également limité à un compartiment circulaire inscrit dans un panneau

carré. Représentative du style des ateliers viennois, cette mosaïque peut-être datée de la fin du troisième quart du II^e s.

Enfin, le motif est également développé sur le même principe couvrant, mais cette fois dans des compartiments carrés, sur deux mosaïques rhodaniennes. L'une fut découverte à Vienne (Lancha 1981, n° 315, 132-135, pl. LIV à LVII.a) en 1772 et est aujourd'hui partiellement conservée. Elle offre une composition de six-feuilles blancs sur fond noir que les comparaisons stylistiques, en l'absence de tout critère archéologique, datent du troisième quart du

II^e s. ap. J.-C. L'autre, découverte à Saint-Romain-en-Gal (Lancha 1981, n° 362, 191-199, pl. C et CI), fut exhumée en 1773 et détruite peu après. Autour d'un tableau représentant Achille dans le gynécée de Lycomède sur l'île de Scyros, un compartiment rectangulaire offre un motif couvrant de six-feuilles. Mais à la différence des exemples précédents, les couleurs sont cette fois inversées puisque les six-feuilles noirs se dégagent sur un fond blanc. Elle est datée du troisième quart du II^e s. ap. J.-C.

Ce motif est donc assez peu usité en champ unitaire. Il semble plutôt développé dans les ateliers rhodaniens même si l'exemple de Troyes, et maintenant celui de Nîmes, apportent des réalisations plus lointaines. Le motif est particulièrement adapté à des mosaïques d'assez grande taille. Leur datation est plus problé-

matique. Si les auteurs s'accordent à y voir des réalisations d'époque sévérienne, les découvertes assez anciennes ne s'accompagnent que rarement d'éléments archéologiques probants permettant une datation précise. Nombre d'entre elles sont datées par comparaisons stylistiques. Or, le pavement découvert sur le site de Clérisseau s'avère daté du I^{er} s. ap. J.-C., il pourrait donc contribuer à la remise en cause des datations proposées pour les autres mosaïques citées précédemment.

En plus des enduits en place sur la paroi nord, quelques rares plaques effondrées en connexion subsistaient dans l'angle nord-ouest de la pièce, seuls témoins du décor mural qui accompagnait cette mosaïque.

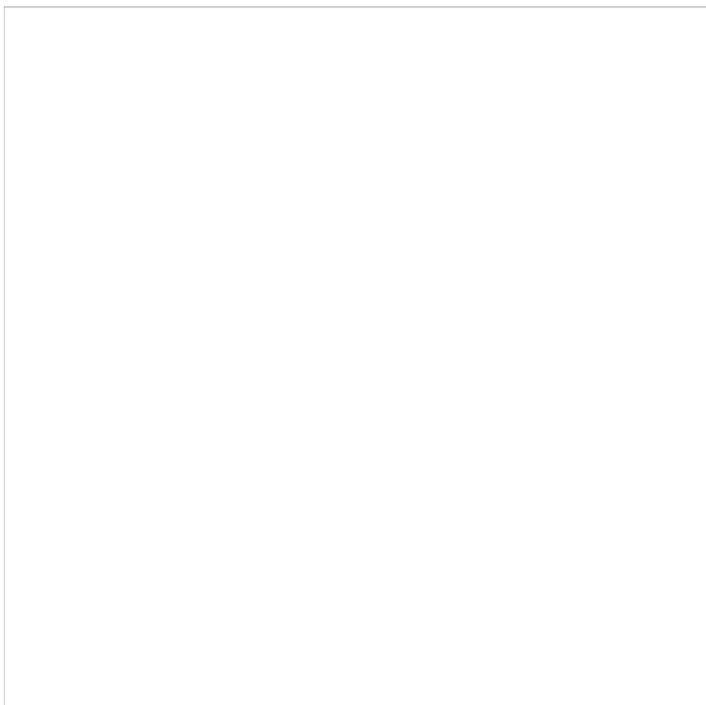
Malgré un état de conservation très médiocre, ces peintures permettent d'envisager une partie du décor. En zone inférieure, la peinture présente un champ jaune rehaussé de mouchetis rouges (fig. 43). Cette zone est couronnée par une bande verte de 6,5 cm de large, bordée à sa base d'une bande noire de 1,1 cm et à son sommet d'une bande blanche de 1,1 cm. Au-delà, la zone médiane présente un champ rouge.

La pièce a également livré de minces fragments d'un pigment bleu égyptien appliqué sur une fine pellicule de limon jaune. La présence de ces couches très désagrégées et contenant du bleu égyptien est mentionnée sur plusieurs sites tels Narbonne³⁹, Nîmes-Villa Roma ou encore Vaison-la-Romaine. Leurs inventeurs mentionnaient pour certains déjà l'hypothèse d'éléments de plafonds peints mais c'est la fouille du parking Jean-Jaurès (Boislève *et al.* 2011a, 46-47; Boislève *et al.* 2011b, 62) qui a permis la mise en évidence de ce procédé par la découverte d'un plafond partiellement réaménagé qui conservait une partie du premier état de décor constitué justement d'une couche de bleu sur support de terre. Son utilisation en plafond est donc avérée. Il est probable que le dispositif soit assez répandu mais rarement observé du fait de l'extrême fragilité de ce matériau. L'absence d'autres indices de revêtements peints sur la fouille nîmoise peut donc, outre le hasard de la conservation et des découvertes, s'expliquer par la détérioration rapide de ce support. Il ne faut toutefois pas oublier la possibilité d'autres aménagements comme des plafonds en bois sculptés ou peints. Les données ne sont encore pas assez nombreuses pour déterminer si l'emploi en plafond du bleu sur support de terre peut-être propre à une époque donnée.

Concernant l'analyse stylistique, les rares éléments à notre disposition permettent uniquement de mettre en avant un schéma probablement assez classique avec zone inférieure mouchetée et zone médiane

Figure 43

Plaqué d'enduit avec bande de transition entre zone inférieure et médiane du décor (cliché J. Boislève, Inrap).



à panneaux rouges. La bande de transition verte semble déjà être un exemplaire simplifié avec pour seul rappel de la corniche fictive le filet foncé à sa base et le filet clair au sommet. Ce caractère plaiderait plutôt en faveur d'un décor postérieur au milieu du I^{er} s. ap. J.-C. Pour le reste, il est impossible de juger de la qualité et de la richesse de ce décor qui doit pourtant être en corrélation avec l'ornementation soignée du sol.

4. CONCLUSION

L'étude récente d'une autre *domus*⁴⁰, découverte au cœur de la ville antique, 1 km au sud-ouest du site, avait mis en évidence le contraste entre les revêtements de sol utilisés, rudimentaires pour les pièces appartenant à la sphère privée et les annexes, et plus soignés dans les secteurs à vocation publique. C'est également le cas dans la maison de Clérisseau, où l'articulation entre les décors des parois et du sol semble dépendre du degré « d'intimité » des secteurs concernés. Un réseau de couloirs dessert l'intégralité de l'édifice, de la rue jusqu'au jardin, tout en isolant chacune des trois ailes identifiées.

La plus à l'ouest, résolument tournée vers la rue, a livré autant de sols divers que d'espaces répertoriés. Elle confirme le constat précédemment évoqué, celui de la disparité des types de sol et la variété des pièces recensées. La hiérarchisation spatiale de ce corps de bâtiment reste néanmoins fragile car l'analyse décorative souffre ici de la mauvaise conservation des enduits peints. Citons toutefois les sols simples en béton lissé sans décor pour la galerie à portique et la pièce [2], un probable dallage pour la cour centrale [6], des alignements de cabochons dans les couloirs latéraux [3 et 4], enfin la présence d'un *opus sectile* dans la salle [5], où l'organisation du décor, décentré vers l'est, rappelle l'agencement du *triclinium* (fig. 44).

Un second bloc, massif et plus éloigné de l'extérieur, a livré une documentation pariétale plus conséquente. Associée aux sols presque intégralement conservés, elle permet d'évoquer une architecture imposante (hauteur 4,80 m), à vocation résidentielle dans laquelle la sobriété est de mise. La moitié occidentale, accessible depuis le couloir [7] en béton non décoré, est essentiellement composée de pièces, aux



 **Figure 44**
Évocation axonométrique de la domus intégrant les décors peints et mosaïqués (restitution et DAO J. Boislève, Inrap).

revêtements identiques, dont les parois, lorsqu'elles ont été conservées, sont rehaussées de peintures sobres à fond blanc. Excepté peut-être pour la pièce [13] couverte d'un tapis de cabochons noirs, les autres salles témoignent plutôt d'espaces modestes ou secondaires, qui ne sont destinés ni au public, ni aux réceptions. La présence de petites cellules au sol de terre battue [12] ou aveugles⁴¹ [16 et 17] confirment cette impression, même si les superficies sont pour certaines [15] appréciables. Le constat est identique pour la partie orientale, bien que la proximité du jardin en contrebas semble influencer sur le décor plus soigné des espaces les plus proches. Ceux-ci sont ainsi ornés d'un *tessellatum* [20] ou d'un décor simple [21], parfois même de peintures présentant un certain luxe [trouvées en 20]. D'ailleurs, les salles [18 et 19] offrent de belles proportions, ouvrant sur l'extérieur par le couloir [9], à cet endroit rehaussé d'alignements de cabochons.

L'aile méridionale, la plus ostentatoire, conduit le visiteur de la rue vers le jardin, en évitant les autres parties plus intimes de la maison. Le parcours s'effectue par une succession de salles décorées [22 à 26] ou plus directement par le couloir [10] orné sur toute sa longueur d'un tapis de cabochons.

Elles reflètent un luxe volontairement affiché, peut-être nécessaire aux obligations sociales ou commerciales du maître des lieux. La disposition en enfilade des plus grandes pièces découvertes et la présence probable de décorations murales en rapport à la qualité des sols semblent propices à impressionner le visiteur. Sa progression, à partir de la « sphère » publique, au contact de la rue, jusqu'aux secteurs les plus privés, n'est pas anodine. Elle s'accompagne de programmes décoratifs précis qui se marient aux jeux de lumière et de perception, et livre par ailleurs un argumentaire utile à l'identification des pièces, peut-être même à l'interprétation de la demeure. Le jardin intérieur à composition géométrique (*viridarium*), inédit à Nîmes, peut dès lors être intégré à l'esthétique générale de l'édifice, mais également associé aux caractéristiques décoratives plus classiques (peintures, mosaïques) de la *domus*. Il est à considérer comme une pièce d'architecture où les dispositifs de plantations, les aménagements construits et la pièce d'eau répondent à l'ornementation des pièces de la maison.

La fouille n'a pas révélé la totalité de l'édifice. À ce titre, il demeure malaisé de statuer catégoriquement sur chacune des entités architecturales de la *domus*. La conservation des vestiges en est d'ailleurs une des

raisons principales puisque, si les sols du second état nous sont parvenus quasi intégralement, la vision du programme décoratif des parois n'est vraisemblablement pas représentative de la richesse mise en œuvre pour la construction. Les quelques lots répertoriés, qui ne constituent probablement qu'une part infime de l'ornementation, suffisent toutefois à proposer une hiérarchisation des espaces de la maison. Le plan atypique, dans lequel la traditionnelle cour centrale est absente, livre une partition stricte des corps de bâtiments qui bien que « ramassés » peuvent être parcourus selon des itinéraires différents. Le secteur public est ainsi séparé de la partie résidentielle privée, alors que l'aile méridionale permet d'accéder directement au vaste jardin d'agrément par les pièces les plus ostentatoires. La structuration de cette demeure, une des plus grandes connues aujourd'hui dans la cité, souligne ainsi la diversité des lieux. Elle précise sans doute aussi la vocation des pièces, décidées par le propriétaire, à travers une articulation singulière des décors, de l'espace et certainement de la lumière. En revanche, une comparaison avec la *domus* de l'îlot G découverte sur le site du parking Jean-Jaurès soulève quelques interrogations quant à l'absence de décors iconographiques religieux ou politiques que l'on serait en droit d'attendre dans un tel édifice. Le prolongement du bâtiment au nord et au sud, peut-être symétriquement à l'aile méridionale, pourrait livrer des éléments de réponse, offrant à cette demeure, déjà conséquente, un statut très particulier.



JULIEN BOISLÈVE
CHARGÉ D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES
SUR LES PEINTURES ET STUCS D'ÉPOQUE ROMAINE (INRAP);
VICE-PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE
POUR LE PEINTURE MURALE ANTIQUE (AFPMA),
LA BONNEMAIS, 35 590 LA CHAPELLE THOUARULT,
boislevejulien@yahoo.fr

PHILIPPE CAYN
ASSISTANT D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES (INRAP),
CENTRE DE RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES DE NÎMES,
561 RUE ÉTIENNE-LENOIR, KM DELTA, 30900 NÎMES,
philippe.cayn@inrap.fr

GRAZIELLA TENDRON
SPÉCIALISTE DES DÉCORS EN *OPUS SECTILE*,
EA 3811 HERMA, UNIVERSITÉ POITIERS,
21 BIS RUE DE LA ROCHE, 85230 BEAUVOIR-SUR-MER,
graziella-tendron@wanadoo.fr

MICHEL E. FUCHS
PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE; PRÉSIDENT DE DUCTUS,
ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR L'ÉTUDE DES INSCRIPTIONS
MINEURES, INSTITUT D'ARCHÉOLOGIE ET DES SCIENCES
DE L'ANTIQUITÉ, ANTHROPOLE, CH – 1015 LAUSANNE,
michel.fuchs@unil.ch



Notes de commentaire

1. Les données restreintes concernant l'aile septentrionale [D2], identifiée uniquement à partir du sol en béton de l'espace 27, n'autorisent que peu de commentaires.
2. Ce décor a été déposé en totalité par R. Rogliano (Mosaïques SARL) puis stocké au Musée Archéologique de Nîmes. Le désencollage n'a pas été encore planifié.
3. La pièce [5] est revêtue d'un sol en béton calcaire lissé, dégagé en totalité, offrant les dimensions suivantes : 6,70 m de longueur est-ouest pour 3,40 m de largeur nord-sud (soit 22,78 m²). Il est orné, dans sa partie est, du tapis rectangulaire en *opus sectile*. L'espace périphérique qui sépare le tapis du sol bétonné est colmaté par un joint de mortier rose qui semble évoquer l'antériorité du béton sur l'*opus*. Il est donc possible que cette pièce ait d'abord été conçue sans décor puis que l'ornementation soit apparue plus tardivement, sans qu'on soit en mesure de préciser sa date de construction.
4. Module Q de la typologie de F. Guidobaldi, élaborée pour l'Italie, et reprise par C. Dugué pour la Gaule romaine (Guidobaldi 1985 ; Dugué 2006).
5. Leur identification demeure hypothétique, n'ayant été effectuée que d'après la documentation photographique prise avant dépose du pavement. De nouvelles observations devront être envisagées une fois le désencollage effectué. Toutefois, certains matériaux semblent pouvoir être reconnus.
6. La dégradation des mortiers, devenus particulièrement pulvérulents a imposé un prélèvement par encollage afin de garantir la conservation en connexion des différentes plaques.
7. La bande n'est pas avérée sur l'extrémité nord de la paroi car l'enduit a été détruit sur quelques centimètres lors de la récupération du mur nord de la pièce. La présence de cet encadrement rouge ne fait toutefois aucun doute.
8. Aucune trace de pigment ou de motif vertical n'est visible sur les plaques correspondant au bouchage des fenêtres. Toutefois, étant donné la forte usure de la surface de l'enduit à cet endroit, nous ne pouvons exclure totalement que les hampes des candélabres y aient été prolongées.
9. Le montant gauche de la fenêtre nord de la cloison est conservé sur 174 cm de hauteur, ce qui établit donc une dimension minimale. Pour la fenêtre sud, les plaques 2, 3 et 4 correspondent au couvrement supérieur. Elles ne sont pas directement connectées au montant et à la plaque 1, mais d'après les dimensions observées sur l'effondrement et dans la mesure où le mur était basculé d'un seul tenant, on peut évaluer leur emplacement et envisager une hauteur de 2 m.
10. Sur cette plaque isolée, le champ noir conserve l'angle supérieur gauche d'une fenêtre dont l'encadrement a été retailé en biseau comme sur les autres parois. Cet angle se trouve à 58 cm sous la bande rouge de couronnement et à 29,5 cm de la bande rouge sise à gauche.
11. Rappelons que la majorité des enduits peints gallo-romains ne présente que deux à trois couches de mortier (Coutelas 2009, 109).
12. G. Féret, R. Sylvestre, Les graffiti sur céramique d'Augusta Raurica. *Forschungen in August* 40. August 2008, p. 68 et p. 243, pl. 25, n^{os} 239-240. Voir R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*. Paris 1914⁴, p. 34 ; R. Frei-Stolba, Les étiquettes en plomb et la graphie des fractions du denier. In : M. E. Fuchs, R. Sylvestre, Ch. Schmidt-Heidenreich (dir.), *Inscriptions mineures : nouveautés et réflexions*. Ductus I. Actes du colloque de Lausanne, 19-20 juin 2008. Lausanne (à paraître).
13. Salaire attesté à Pompéi : S. Mrozek, Prix et rémunération dans l'Occident romain (31 avant notre ère – 250 de notre ère). *Gdansk* 1975, p. 70 ; voir G. Féret, R. Sylvestre, *op. cit.*, p. 76, fig. 26.
14. Pièce 8, décor daté du premier tiers du I^{er} s. ap. J.-C. (Le Bot-Helly, *Bodolec* 1995, 116).
15. Entre 30 et 10 av. J.-C. Desbat 1984, p. 39-44.
16. Vienne, place Saint-Pierre, pièce 21 et pièce 12. Première moitié du I^{er} s. ap. J.-C. Barbet 1987, p. 23. Barbet 1982, p. 59.
17. Île Sainte-Marguerite (Îles de Lerins), Fort-Royal. Premier tiers du I^{er} s. ap. J.-C.
18. Maison des Nones de Mars, salle 4, entre 35 et 45 ap. J.-C. Barbet *et al.* 1995.
19. Salle II, probablement de la seconde moitié du I^{er} s. ap. J.-C. Defente 1990, p. 63.
20. Pièce 2, vers 40 - 50 ap. J.-C. Sabrié 1998, p. 30-33.
21. Pièce 10, vers 35 – 40 ap. J.-C. Sabrié 1998, p. 42-52.
22. 8 – 18 rue Garon, Chambre Jaune, époque tibérienne. Barbet 2008, p. 66.
23. Fort-Royal, premier tiers du I^{er} s. ap. J.-C. Barbet 2008, p. 68-71.
24. *Insula* 18, Salon Rouge, vers 35 – 45 ap. J.-C. Drack 1986, p. 23.
25. Place Saint-Pierre, pièce 12, première moitié du I^{er} s. ap. J.-C.
26. Saint-Romain-en-Gal, sous la maison des Dieux Océan, décors II et XVII, fin I^{er} s. av. J.-C. ou premier quart du I^{er} s. ap. J.-C., Desbat *et al.* 1994, p. 119-142.
27. Porte de Chaillouet, S. Groetembril, rapport interne du CEPMR. Barbet 2008, p. 80.
28. Quai Riondet, résidence des Nymphéas, péristyle 1, Barbet 1981a, p. 48-60.
29. Sous la maison des Dieux Océan, Décor XVII état 1.
30. 8 – 18 rue Garon, Chambre jaune.
31. Place Jules-Formigé, paroi sud de l'*atrium*.
32. S. Groetembril, rapport interne, inédit CEPMR, Soissons, 2001.
33. Salle 2. Moréna, *Counord* 1994, p. 84
34. La formation d'une couche de démolition composée de résidus de béton, de mortier blanc et de cailloux pourrait s'expliquer par le désir de récupérer un décor particulier (mosaïque?).
35. A. Barbet a consacré une étude typologique à ce motif caractéristique. Barbet 1981b.
36. Deuxième quart du I^{er} s. ap. J.-C. Sabrié 1985, p. 293-295.
37. Décor du portique, Barbet 1982, p. 57.
38. Les déterminations des roches ont été faites avec la participation de Ghislain Vincent (Inrap).
39. Maison III, Sabrié 1996.
40. *Domus* de l'îlot G de la fouille du parking Jean-Jaurès à Nîmes (Boislève *et al.*, 2011).
41. Après le bouchage des deux ouvertures repérées dans la paroi séparant les pièces [15] et [16, 17].



■ Références bibliographiques

- AFPMA 1990** : collectif – *La peinture murale romaines dans les provinces du nord*. Actes du XI^e séminaire de l'AFPMA, Reims, 30 avril – 1^{er} mai 1988. *Revue Archéologique de Picardie*, 1-2, Châlon-sur-Marne, 1990, 132 p.
- AFPMA 1995** : collectif – *Actes de l'Association française pour la peinture murale antique, Aix-en-Provence, Narbonne, Chartres, 1990-1991-1992*. *Revue archéologique de Picardie*, Amiens, 1995, 291 p. (n^o spécial 10).
- AFPMA 2003** : collectif – *Peinture antique en Bourgogne*. Actes du XVI^e séminaire de l'AFPMA, Auxerre, 24-25 octobre 1997. *Revue Archéologique de l'Est*, Dijon, 2003, 126 p. (suppl. 21).
- AIPMA 1987** : collectif – *Pictores per Provincias*. Actes du 3^e colloque international sur la peinture murale romaine. *Cahiers d'Archéologie Romande*, 43, Avenches, 1987, 263 p. (Aventicum V).
- AIPMA 1993** : MOORMANN (E.) dir. – *Functional and Spatial Analysis of Wall Painting*. Proceedings of the fifth International Congress on Ancient Wall Painting, Amsterdam (8-12 September 1992), *BABesch*, suppl. 3, Leyde, 1993, 276 p.
- Allag, Barbet 1995** : ALLAG (Cl.), BARBET (A.) – Vaison-la-romaine, la maison dite "le Prétoire". *In* : AFPMA 1995, 85-92.
- Aujas 2003** : AUJAS (É.) - Peintures murales de Mâlain – *Mediolanum*. *In* : AFPMA 2003, 43-54.
- Balmelle et al. 2011** : BALMELLE (C.), ÉRISTOV (H.), MONIER (F.) dir. – *Décor et architecture en Gaule entre l'Antiquité et le haut Moyen Âge*. Actes du colloque international de Toulouse, 9-12 octobre 2008, *Aquitania*, Bordeaux, 2011, 795 p. (supplément 20).
- Barbet 1981a** : BARBET (A.) – Les peintures murales en place aux Nymphéas. *MonPiot*, LXIV, 1981, 47-83.
- Barbet 1981b** : BARBET (A.) – Les bordures ajoutées dans le IV^e style de Pompéi, essai de typologie. *MEFRA*, 93-1981-2, 1981, 917-998.
- Barbet 1982** : BARBET (A.) – La diffusion du III^e style pompéien en Gaule, première partie. *Gallia*, 40, fascicule 1, 1982, 53-82.
- Barbet 1987** : BARBET (A.) – La diffusion des I^{er}, II^e et III^e styles pompéiens en Gaule. *In* : AIPMA 1987, 7-28.
- Barbet 1993** : BARBET (A.) – Peintures murales en relation avec la fonction des pièces en Gaule. Bâtiments religieux, publics ou commerciaux, habitat privé. *In* : AIPMA 1993, 9-17.
- Barbet 2008** : BARBET (A.) – *La peinture murale en Gaule romaine*. Paris, Picard, 2008, 392 p.
- Barbet, Fuchs 2008** : BARBET (A.), FUCHS (M.) – *Les murs murmurent. Graffitis gallo-romains*. Gollion, 2008, 202 p.
- Barbet et al. 1995** : BARBET (A.), MONIER (F.), LOUSTAUD (J.-P.) – Les peintures murales de la Maison des Nones de Mars à Limoges. *Aquitania*, II, 1993 (1995), 63-111.
- Barbet et al. 2000** : BARBET (A.), BECQ (G.), MONIER (F.), REBUFFAT (R.) – *La peinture romaine : fresques de jardin et autres décors de Fréjus*. Fréjus, 2000, 36 p.
- BCTHS** : *Bulletin Archéologique du Comité de Travaux Historiques et Scientifiques*, 1930-1931, pl. XXVI.
- Billerey, Mazimann 1998** : BILLEREY (R.), MAZIMANN (J.-P.) – La peinture murale antique à Mandeure. *Bulletin de la société d'émulation de Montbéliard*, 121, 1998, 4-63.
- Boislève et al. 2011a** : BOISLÈVE (J.), BREUIL (J.-Y.), HOUIX (B.), VAUXION (O.) – Mosaïques et peintures d'un quartier de *Nemausus*. La fouille du parking Jean-Jaurès à Nîmes (Gard). *In* : Balmelle et al. 2011, 33-48.
- Boislève et al. 2011b** : BOISLÈVE (J.), BREUIL (J.-Y.), CAYN (Ph.), HOUIX (B.), VAUXION (O.) – Architecture et décor d'une *domus* dans le quartier sud-ouest de Nîmes durant le Haut-Empire. La fouille du parking Jean-Jaurès, ilot G. *In* : Balmelle et al. 2011, 49-66.
- Boislève à paraître** : BOISLÈVE (J.) – Nouvelles découvertes à Nîmes (Gard, France), 54 décors issus des fouilles du Parking Jean-Jaurès et de la Percée Clérisseau. *In* : ZIMMERMANN (N.) dir., *peinture antique entre style local et style d'époque*. Actes du XI^e colloque de l'AIPMA, Ephèse, 13-17 septembre 2010, à paraître.
- CAG 30** : PROVOST (M.) dir. – *Le Gard*, Carte archéologique de la Gaule, 30/2. Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, 1999, 399 p.
- Coutelas 2009** : COUTELAS (A.) dir. – *Le mortier de chaux*. Paris, éditions Errance, 2009, 160 p. (Coll. «Archéologiques»).
- Darmon, Lavagne 1977** : DARMON (J.-P.), LAVAGNE (H.) – *Recueil Général des Mosaïques de la Gaule, II- Lyonnaise-3, Partie centrale*. Paris, CNRS, 1977, 202 p. et 137 pl. (*Gallia*, X^e supplément).
- Décor I 1985** : BALMELLE (C.), BLANCHARD-LEMÉE (M.), CHRISTOPHE (J.), DARMON (J.-P.), GUIMIER-SORBETS (A.-M.), LAVAGNE (H.), PRUDHOMME (R.), STERN (H.) – *Le décor géométrique de la mosaïque romaine I, répertoire graphique et descriptif des compositions linéaires isotropes*. Paris, Picard, 1985 rééd. 2002, 432 p.
- Defente 1987** : DEFENTE (D.) – Peintures murales romaines de Soissons. *In* : AFPMA 1987, 167-180.
- Defente 1990** : DEFENTE (D.) – Représentations figurées de quelques sites en Picardie. *In* : AFPMA 1990, 41-73.
- Desbat 1984** : DESBAT (A.) – *Les fouilles de la rue des Farges à Lyon, 1974-1980*. Lyon, Groupe Lyonnais de recherche en Archéologie Gallo-romaine, 1984, 108 p.
- Desbat et al. 1994** : DESBAT (A.), LEBLANC (O.), PRISSET (J.-L.), SAVAY-GUERRAZ (H.), TAVERNIER (D.), LEBOT-HELLY (A.) collab., BODOLEC (M.-J.) collab. – *La maison des Dieux Océan à Saint-Romain-en-Gal, Rhône*. Paris, 1994, 276 p. (*Gallia*, supplément 55).
- Drack 1986** : DRACK (W.) – *Pittura parietale romana dalla Svizzera*. Mendrisio, édition italienne 1988, 1986, 77 p.
- Dugué 2006** : DUGUÉ (C.) – *Les décors en opus sectile de la Gaule romaine. Contribution à l'étude du décor romain (I^{er} siècle avant J.-C. - IV^e siècle après J.-C.)*. Thèse de doctorat, Université de Poitiers, 3 vol., 2005.
- Éristov 1987** : ÉRISTOV (H.) – Les peintures murales provinciales d'époque flavienne. *In* : AFPMA 1987, 45-49.
- Éristov, Groetembriil 2006** : ÉRISTOV (H.), GROETEMBRIL (S.) – Murs blancs en Gaule, entre économie et raffinement. *In* : *La peinture antique*, Dossiers d'archéologie et sciences des origines, 318, nov./déc. 2006, 58-61.
- Février et al. 1998** : FÉVRIER (P.-A.), FIXOT (M.), RIVET (L.) – *Au cœur d'une ville épiscopale, Fréjus*. Fréjus, 1998, 60 p.
- Fuchs 1989** : FUCHS (M.) - Peintures romaines dans les collections suisses. *Bulletin de liaison*, 9, CNRS – CEPMP, 1989, 116 p.
- Guidobaldi 1985** : GUIDOBALDI (F.) – Pavimenti in opus sectile di Roma e dell'area romana : proposte per una classificazione e criteri di datazione. *In* : PENSABENE (P.) dir. – *Marmi Antichi. Problemi d'impiego, di restauro e identificazione*. *Studi Miscellanei*, 26, 1981-1983. Rome, L'Erma di Bretschneider, 1985, p. 171-233.
- Hénique 2011** : HÉNIQUE (J.) – La fouille de la *domus* au Griffon, place Questel à Nîmes (Gard). *In* : Balmelle et al. 2001, 67-79.
- Hist. Nat.** : PLINE L'ANCIEN, BLOCH (R.) trad., ANDRÉ (J.) étab. – *Histoire naturelle*, livre XXXVI. Paris, Les Belles Lettres, 1981, 267 p.
- Lancha 1981** : LANCHA (J.) – *Recueil Général des Mosaïques de la Gaule, III- Narbonnaise-2, Vienne*. Paris, CNRS, 1981, 322 p. et 182 pl. (*Gallia*, X^e supplément).
- Lancha 1990** : LANCHA (J.) – *Les mosaïques de Vienne*. Presses universitaires de Lyon, 1990, 144 p.
- Lavagne 1979** : LAVAGNE (H.) – *Recueil Général des Mosaïques de la Gaule, III- Narbonnaise-1, Partie centrale*. Paris, CNRS, 1979, 180 p. et 72 pl. (*Gallia*, X^e supplément).
- Le Bot-Helly, Bodolec 1995** : LE BOT-HELLY (A.), BODOLEC (M.-J.) – Les décors picturaux. *In* : DELAVAL (É.), BELLON (C.), CHASTEL (J.), PLASSOT (É.), TRANOY (L.) dir., *Vaise un quartier de Lyon antique*. Lyon, 1995, 104-118 (*DARA*).



- Martin Pruvot 2006**: MARTIN PRUVOT (C.) – *L'insula 19 à Avenches. De l'édifice tibérien aux thermes du II^e siècle. Cahiers d'Archéologie Romande*, 103, Lausanne, 2006, 333 p. (Aventicum XIV).
- Monteil 1999**: MONTEIL (M.) – *Nîmes antique et sa proche campagne. Étude de topographie urbaine et périurbaine (fin VI^e s. av. J.-C./IV^e s. ap. J.-C.)*, Monographies d'archéologie méditerranéenne 3, Lattes, 1999.
- Moréna, Counord 1994**: MORÉNA (M.), COUNORD (D.) – *Antipolis municipe romain*. Musée d'histoire et d'archéologie, Bastion Saint-André, Antibes, 1994, 128 p.
- Pensabene 1998**: PENSABENE (P.) – Il fenomeno del marmo nella Roma tardo-republicana e imperiale. In: PENSABENE (P.) dir. – *Marmi Antichi 2*. Seminario di Archeologia e storia dell'Arte Greca e Romana dell'Università di Roma «La Sapienza». *Studi Miscellanei*, 31. Rome, L'Erma di Bretschneider, 1998, p. 333-373.
- Sabrié 1985**: SABRIÉ (R. et M.) – Décorations murales de Nîmes romaine. *RAN*, 18, 1985, 289-318.
- Sabrié 1989**: SABRIÉ (M. et R.) – Vestiges de deux maisons d'époque romaine à Narbonne. *RAN*, 22, 1989, 191-235.
- Sabrié 1998**: SABRIÉ (M. et R.) – Les peintures murales de Villa Roma à Nîmes (Gard). *RAN*, 31, 1998, 13-71.
- Sabrié 2000**: SABRIÉ (R. et M.) – Les décors muraux. In: GARMY (P.), MONTEIL (M.) dir. – *Le quartier antique des Bénédictins à Nîmes, découvertes anciennes et fouilles 1966-1992*. Paris, Maison des sciences de l'homme, 2000, p. 168 -173 et fig. M. (DAF, 81).
- Sabrié, Demore 1991**: SABRIÉ (M.), DEMORE (M.) – *Peintures romaines à Narbonne, décorations murales de l'antique province de Narbonnaise*. Catalogue d'exposition, Narbonne, ville de Narbonne, 1991, 117 p.
- S. A. 1999**: collectif – *Guide du site, Saint-Romain-en-Gal*. Paris, 1999.
- Stern 1967**: STERN (H.) – *Recueil Général des Mosaïques de la Gaule, II- Lyonnaise-1, Lyon*. Paris, CNRS, 1967, 143 p. et 98 pl. (*Gallia*, X^e supplément).
- Viatgé, Arnaud 1999**: VIATGÉ (K.), ARNAUD (P.) – *Vaugrenier ou l'emprise de Rome, histoire d'une agglomération secondaire en Gaule Narbonnaise*. Catalogue d'exposition, 30 juin – 17 octobre 1999, Musée du Bastion Saint-André, Antibes, 1999, 43 p.
- Vuichard Piguéron 2006**: VUICHARD PIGUÉRON (N.) – Les programmes décoratifs, la peinture murale. In: Martin Pruvot 2006, 155-190 et annexe.



